

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 14 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Fatiha BOUAKKAOUI -
Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE -
Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT
- Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Benoît GRANGE procuration à Stéphane MARI
René LOPEZ procuration à Eric MARTIN
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Betty DESPAGNE procuration à Didier SARRAT

Secrétaire de séance : Stéphane MARI

n°d'ordre : DEL2015_375

Objet : Décision Modificative n°1 ayant trait à l'exercice 2015

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Après avoir pris connaissance des prévisions de recettes et de dépenses de la décision modificative n°1 jointe au présent rapport,

Le Conseil Municipal :

Vu l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- approuve la décision modificative n°1 de l'exercice 2015 qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes, aux sommes exposées dans l'annexe jointe.

Le présent rapport est adopté à la majorité.

Contre : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe
DESPUJOLS, Charles ZAITER, Jean-Louis HAURIE, Dominique
DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL
KHADIR, Betty DESPAGNE

Envoyé en préfecture le 16/12/2015

Reçu en préfecture le 16/12/2015

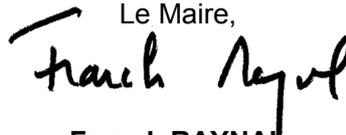
Affiché le

SLOW

ID : 033-213303183-20151216-DEL2015_375-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

DEPENSES

BUDGET	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
* BUDGET PRINCIPAL	1 383 823,00	-574 423,25	809 399,75
*BUDGET ANNEXE DE L'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES DE MAGELLAN	0	0	0
* BUDGET ANNEXE DU PARC D'ACTIVITES DU BOIS DE SAINT MEDARD	0	0	0
* BUDGET DU SERVICE DES TRANSPORTS	0	0	0
TOTAL	1 383 823,00	-574 423,25	809 399,75

BUDGET	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
* BUDGET PRINCIPAL	-1 023 842,60	90 877,05	-932 965,55
*BUDGET ANNEXE DE L'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES DE MAGELLAN	0	0	0
* BUDGET ANNEXE DU PARC D'ACTIVITES DU BOIS DE SAINT MEDARD	0	0	0
* BUDGET DU SERVICE DES TRANSPORTS	0	0	0
TOTAL	-1 023 842,60	90 877,05	-932 965,55

BUDGET	DEPENSES TOTALES		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
* BUDGET PRINCIPAL	359 980,40	-483 546,20	-123 565,80
*BUDGET ANNEXE DE L'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES DE MAGELLAN	0,00	0,00	0,00
* BUDGET ANNEXE DU PARC D'ACTIVITES DU BOIS DE SAINT MEDARD	0,00	,00	0,00
* BUDGET DU SERVICE DES TRANSPORTS	0,00	0	0,00
TOTAL	359 980,40	-483 546,20	-123 565,80

RECETTES

BUDGET	RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
* BUDGET PRINCIPAL	809 399,75	0	809 399,75
*BUDGET ANNEXE DE L'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES DE MAGELLAN	0	0	0
* BUDGET ANNEXE DU PARC D'ACTIVITES DU BOIS DE SAINT MEDARD	0	0	0
* BUDGET DU SERVICE DES TRANSPORTS	0	0	0
TOTAL	809 399,75	0,00	809 399,75

BUDGET	RECETTES D'INVESTISSEMENT		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
* BUDGET PRINCIPAL	-449 419,35	-483 546,20	-932 965,55
*BUDGET ANNEXE DE L'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES DE MAGELLAN	0	0	0
* BUDGET ANNEXE DU PARC D'ACTIVITES DU BOIS DE SAINT MEDARD	0	0	0
* BUDGET DU SERVICE DES TRANSPORTS	0	0	0
TOTAL	-449 419,35	-483 546,20	-932 965,55

BUDGET	RECETTES TOTALES		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
* BUDGET PRINCIPAL	359 980,40	-483 546,20	-123 565,80
*BUDGET ANNEXE DE L'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES DE MAGELLAN	0	0	0
* BUDGET ANNEXE DU PARC D'ACTIVITES DU BOIS DE SAINT MEDARD	0	0	0
* BUDGET DU SERVICE DES TRANSPORTS	0	0	0
TOTAL	359 980,40	-483 546,20	-123 565,80

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 14 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Fatiha BOUAKKAOUI -
Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE -
Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT
- Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Benoît GRANGE procuration à Stéphane MARI
René LOPEZ procuration à Eric MARTIN
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Betty DESPAGNE procuration à Didier SARRAT

Secrétaire de séance : Stéphane MARI

n°d'ordre : DEL2015_376

Objet : Exercice 2015 - Pertes sur créances irrécouvrables

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Les 2 juillet, 7 et 14 octobre 2015, Monsieur le Trésorier Principal a transmis quatre états de produits communaux qu'il n'a pas pu recouvrer de 2009 à 2015 et qui se décomposent comme suit :

- budget principal :

créances admises en non valeur : 5 815,07 €
créances éteintes : 5 658,16 €
11 473,23 €

- budget annexe du service des transports :

créances admises en non valeur : **132,78 €** (soit H.T. : 124,49 € et T.V.A. : 8,29 €).

Les créances qu'il est proposé d'admettre en non valeur résultent de l'insolvabilité des débiteurs, de l'insuffisance des renseignements concernant les redevables, de poursuites restées sans effet, de la disparition des personnes concernées ou bien encore de la modicité des sommes à recouvrer au regard du seuil légal des poursuites (30 €). Néanmoins, ces créances peuvent faire l'objet, à tout moment, d'une action en recouvrement.

En revanche, les créances éteintes résultent, quant à elles, de décisions d'effacement de dettes consécutives à des situations de surendettement. A la différence des créances admises en non valeur, l'irrecouvrabilité des créances éteintes s'impose à la collectivité et au comptable. Il s'agit dès lors de charges définitives pour la collectivité.

Le Conseil Municipal :

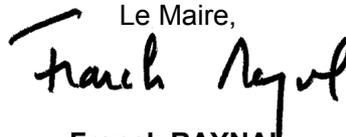
Vu l'article R.1617-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- accepte l'admission en non-valeur, pour un montant de 5 947,85 €, des produits communaux précités et selon la ventilation susmentionnée.
- prend acte du montant des créances éteintes qui s'élève à 5 658,16 €.
- dit que la régularisation de ces opérations donnera lieu à l'émission, au cours de l'exercice 2015, de trois mandats imputés respectivement à l'article 6541 (Créances admises en non valeur) du budget principal et du budget annexe du service des transports et à l'article 6542 (Créances éteintes) du budget principal.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 14 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Fatiha BOUAKKAOUI -
Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE -
Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT
- Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Benoît GRANGE procuration à Stéphane MARI
René LOPEZ procuration à Eric MARTIN
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Betty DESPAGNE procuration à Didier SARRAT

Secrétaire de séance : Stéphane MARI

n°d'ordre : DEL2015_377

Objet : Agenda21 - Soutien à l'association Etu'Récup

Monsieur Jérémie LANDREAU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre du 2^{ème} plan d'actions Agenda21/plan Climat, la Ville de Pessac contribue activement, aux côtés de Bordeaux Métropole, à la politique de gestion des déchets. La ville a fait sien l'un des objectifs majeurs du Grenelle de l'Environnement : réduire la production des déchets de 7 % par habitant entre 2010 et 2015.

Etu'Récup est une association loi 1901 créée en 2014. A ce jour, elle dispose d'un budget de 105 000 euros, emploie 3 salariés et compte une vingtaine de bénévoles.

Depuis sa création, l'association œuvre concrètement en faveur de la réduction des déchets au travers de sa ressourcerie. Ce projet est né d'un constat partagé : la présence de décharges sauvages sur le campus à chaque fin d'année universitaire. Pour y remédier, l'association récupère et valorise les objets abandonnés puis les revend à un prix modique à des étudiants aux moyens financiers limités pour la plupart.

Parallèlement, des actions de sensibilisation sont développées au sein du campus mais également dans le cadre d'événements extérieurs. Sont ainsi proposés des ateliers participatifs de réemploi et de réparation vélo, appareils électriques et électroniques, etc. C'est dans ce cadre que l'association est intervenue à Pessac lors du *Printemps du*

Bourgailh en avril, du festival *En Bonne Voix* en juin et des *Vibrations Urbaines* en octobre pour promouvoir les modes de consommation responsables et redonner une seconde vie à des objets considérés jusque-là comme obsolètes.

Par ces actions, l'association promeut et œuvre également pour le développement du lien social sur le campus et met en place un projet fédérateur et solidaire. Ces ateliers participatifs sont d'ailleurs ouverts aux étudiants mais également aux riverains.

Pour accompagner son développement, lui permettre de pérenniser son action et lancer de nouveaux projets, la Ville de Pessac, qui comprend une grande part du campus universitaire sur son territoire, souhaite soutenir l'association dans son projet. Pour ce faire, une subvention annuelle d'un montant de 1 500 € est proposée pour 2015.

Le Conseil Municipal :

Vu l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, en vertu duquel « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget »,

- autorise Monsieur le Maire à approuver le versement d'une subvention de 1 500 € pour l'appui au développement du projet associatif de l'association *Etu'Récup*
- déclare que les crédits seront prélevés au chapitre 65 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 14 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Fatiha BOUAKKAOUI -
Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE -
Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT
- Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Benoît GRANGE procuration à Stéphane MARI
René LOPEZ procuration à Eric MARTIN
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Betty DESPAGNE procuration à Didier SARRAT

Secrétaire de séance : Stéphane MARI

n°d'ordre : DEL2015_378

Objet : Partenariat pluriannuel d'aide mutuelle avec le SPUC Handball

Monsieur Guy BENEYTOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Le soutien constant que la Ville de Pessac apporte à l'activité des clubs sportifs de Pessac se traduit de différentes manières:

- Mise à disposition d'installations sportives,
- Subventions de fonctionnement,
- Aide aux déplacements et à la formation,
- Soutien au sport de haut niveau,
- Soutien technique à l'organisation de manifestations.

Depuis 2007, la Ville de Pessac a mis en place un nouveau type d'aide exceptionnelle et spécifique sous la forme de partenariat entre la Ville et les associations.

Ces partenariats sont destinés à soutenir les associations sportives particulièrement impliquées dans le tissu associatif sportif de la commune et dont les actions s'inscrivent dans les axes tracés lors des États Généraux du Sport et inscrits dans le cadre du Projet Sportif Territorial.

Le SPUC Handball s'inscrit dans cette démarche et fait partie des sports combinant la formation, l'éducation et le sport de haut niveau, mis en évidence par l'obtention des labels

Or pour leur école de sport et d'arbitrage. Il véhicule depuis longtemps un projet sportif riche qui mérite l'attention et le soutien de la Ville.

Les objectifs du club s'articuleront autour des axes suivants : sportif, financier, partenarial, structurel, spécifique.

La Ville de Pessac s'engage quant à elle à attribuer une subvention exceptionnelle au SPUC Handball en complément des subventions ordinaires accordées.

Une enveloppe de 30 000,00 € sera déclinée comme suit :

Saison 2015/2016 : 15 000,00 €

Saison 2016/2017 : 10 000,00 €

Saison 2017/2018 : 5 000,00 €

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de poursuivre sa politique de soutien aux associations sportives,

- approuve les termes du partenariat annexé,
- autorise Monsieur le Maire à signer le partenariat avec le Comité Directeur du SPUC et le SPUC Handball.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 14 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Fatiha BOUAKKAOUI -
Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE -
Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT
- Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Benoît GRANGE procuration à Stéphane MARI
René LOPEZ procuration à Eric MARTIN
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Betty DESPAGNE procuration à Didier SARRAT

Secrétaire de séance : Stéphane MARI

n°d'ordre : DEL2015_379

Objet : Exercice 2015 - Répartition n°8 des crédits de subventions

Madame Irène MONLUN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Vu le premier alinéa de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, en vertu duquel « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ».

Le Conseil Municipal procède à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau joint en annexe à la délibération.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Ne prend(nnent) pas part au vote : Sylvie TRAUTMANN, Guy BENEYTOU,
Jérémie LANDREAU, Emmanuel MAGES,
Irène MONLUN, Naji YAHMDI, Benoît
GRANGE, Fatiha BOUAKKAOUI, Gladys
THIEBAULT, Zeineb LOUNICI, Jean-François
BOLZEC, Jean-Luc BOSC, Benoît
RAUTUREAU, Stéphanie JUILLARD, Dany
DEBAULIEU, Anne-Marie TOURNEPICHE

Envoyé en préfecture le 16/12/2015

Reçu en préfecture le 16/12/2015

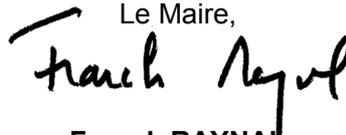
Affiché le

SLOW

ID : 033-213303183-20151216-DEL2015_379-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Imputation budgétaire et organisme bénéficiaire	Montant attribué
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	236 586,00
<i>code fonctionnel 0200 : Services communs d'administration générale</i>	<i>1 500,00</i>
Etu'Récup	1 500,00
<i>code fonctionnel 213 : Classes regroupées</i>	<i>113 698,00</i>
<u>Subventions pour Ateliers Educatifs :</u>	
<u>« Bien dans son corps »</u>	
A.S.C.P.A. Tennis pour découverte du tennis	1 425,00
A.S.C.P.A. Comité directeur pour « Je roule, je glisse »	2 000,00
CSGT de Pessac pour « la Culture sportive par l'omnisport »	2 750,00
Danse et Rythme UFOLEA pour « bien dans son corps, bien dans sa tête »	4 000,00
Fête le Mur pour « Tennis à l'école »	3 300,00
Association sportive Châtaigneraie Futsal pour découverte du Futsal	7 000,00
Pessac Athlétic Club pour l'athlétisme	1 080,00
Pessac Rugby pour découverte du rugby	2 500,00
Les Kangourous de Pessac pour le foot américain à l'école	1 805,00
S.P.U.C. comité directeur pour école multisports	2 407,50
U.S.S.A.P. Boxe pour initiation à la boxe	2 700,00
<u>« Pousses de savants »</u>	
Cap sciences pour la découverte de l'archéologie	2 100,00
<u>« Graine de citoyen »</u>	
Association la Châtaigneraie pour jeux de rôles, jeux drôles	4 859,00
Eclaireuses, Eclaireurs de France pour « les Explorateurs »	1 425,00
<u>« Artistes en Herbe »</u>	
Pas folle la guêpe pour découverte du théâtre	2 950,00
Espace musical de Pessac pour « Musique à tous vents/Alors on chante »	1 600,00
Cinéma Jean Eustache	1 050,00
Les Arts au Mur pour détournements d'objets	1 750,00
A.S.C.P.A. Danse pour « Danse pour tous »	2 375,00
Artistes marocains en France pour percussions	1 650,00
<u>« J'apprends autrement »</u>	
Couleurs Garonne	5 250,00
<u>« Divers modules »</u>	
Espace social et d'animation Alain Coudert	9 414,00
Patronage des écoles Laïques de Pessac	43 320,00
AFBRE pour la découverte de la culture brésilienne	1 425,00

Association pour le développement des activités artistiques et culturelles	1 662,50
Jeu Partage	475,00
Info pour tous	1 425,00
<i>code fonctionnel 401 : Aides aux associations sportives</i>	<i>53 150,00</i>
<i>Subventions pour le fonctionnement des clubs :</i>	
SPUC stade pessacais union club	6 900,00
ASCPA comité directeur	5 270,00
Squash Club	1 000,00
USSAP Union sportive de saige et des amis de Pessac	8 620,00
Association Familiale Laïque	300,00
Gymnastique volontaire de Magonty	300,00
Pessac Rugby	2 830,00
Football Club Pessac Alouette	250,00
EPBC Entente Pessac Basket Club	570,00
OMS Office Municipal du Sport	250,00
Association sportive Châtaigneraie Futsal	250,00
Association Fête le Mur	320,00
PAC Pessac Athlétic Club	320,00
<i>Subventions pour les déplacements :</i>	
Association sportive Châtaigneraie Futsal	2 000,00
<i>Subventions au titre des tickets sports :</i>	
USSAP	3 090,00
CSGT de Pessac	2 200,00
ASC Beaudésert	655,00
SPUC	540,00
ASCPA comité directeur	1 605,00
SACSO	80,00
OMS Office Municipal du Sport	800,00
<i>Subventions au titre du contrat d'objectifs :</i>	
SPUC Handball	15 000,00
<i>code fonctionnel 4221 : Action socio-éducative</i>	<i>57 700,00</i>
C.S.G.T. Pessac pour les multi-activités	1 650,00
C.S.G.T. Pessac pour le poste d'animateur	12 750,00
Espace social et d'animation Alain Coudert au titre de la Convention Enfance Jeunesse avec la C.A.F.	12 250,00
Association Alouette Animation au titre de la Convention Enfance Jeunesse avec la C.A.F.	4 500,00
Association la Châtaigneraie au titre de la Convention Enfance Jeunesse avec la C.A.F.	3 250,00
O.M.S. pour les vacances sportives	750,00
O.M.S. pour l'école multisports	250,00
Association Alouette Animation pour séjour à Berlin	1 000,00

O'Ptimômes Loisirs pour ALSH des mercredis	21 300,00
<i>code fonctionnel 5201 : C.L.S.P.D.</i>	590,00
Action Jeunesse Pessac pour soutien aux accompagnements individuels	590,00
<i>code fonctionnel 5202 : Développement Social et Urbain</i>	9 660,00
<i>Subventions dans le cadre des actions ponctuelles :</i>	
Association Alouette animation pour participation à la soirée du 31 décembre 2015	1 500,00
Espace social et d'animation Alain Coudert pour participation à la soirée du 31 décembre 2015	1 500,00
Association la Châtaigneraie pour participation à la soirée du 31 décembre 2015	1 500,00
Association la Châtaigneraie pour participation atelier danse	1 000,00
CSGT de Pessac pour soutien à l'action citoyenneté aux vacances de Toussaint	2 000,00
USSAP Boxe pour aide à la formation	1 160,00
Association sportive Châtaigneraie Futsal pour aide à la mobilité	500,00
Association Fête le Mur pour aide à la formation arbitrage	500,00
<i>code fonctionnel 833 : Préservation du milieu naturel</i>	288,00
M. COMBRIE Robert pour entretien arbre remarquable	288,00
TOTAL	236 586,00

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 14 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Fatiha BOUAKKAOUI -
Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE -
Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT
- Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Benoît GRANGE procuration à Stéphane MARI
René LOPEZ procuration à Eric MARTIN
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Betty DESPAGNE procuration à Didier SARRAT

Secrétaire de séance : Stéphane MARI

n°d'ordre : DEL2015_380

Objet : Restructuration et extension des écoles Jean Cordier - Lancement de l'opération - Concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse - Appel à candidatures - Composition du jury

Monsieur Emmanuel MAGES, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Face aux tensions observées sur les effectifs scolaires dans un environnement urbain en mutation, une démarche prospective carte scolaire a été engagée fin 2014, dans le cadre du Projet Éducatif de la Ville de Pessac (PEDT).

Conduite en lien avec une équipe de consultantes spécialisées dans les études prospectives et socio-démographiques (MBH Consultante et DémoStratégie), cette démarche partenariale avait pour objectif d'appréhender finement l'évolution des effectifs scolaires pessacais en fonction de la dynamique de construction de logements de la ville pour mettre en adéquation le parc de locaux scolaires et les besoins liés à l'évolution de la population scolaire dans les années à venir.

Dans ce contexte, le diagnostic de territoire associé aux projections d'effectifs pour 2015/2020, réalisées sur la base de zone de cohérence, a fait apparaître un déficit de capacités d'accueil sur la zone de cohérence comprenant l'école Jean Cordier, marquée par un dynamisme démographique important au regard de sa proximité avec le centre-ville

de Pessac et la ville centre de la Métropole. Ce déficit d'accueil se situe à hauteur de 2 classes en maternelle et de 3 à 4 classes en élémentaire.

A l'issue des réunions de concertation avec les partenaires éducatifs qui se sont tenues en juin et novembre 2015, la restructuration et l'agrandissement de l'école Jean Cordier (maternelle et élémentaire) est apparue comme une priorité dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Investissements pour les écoles (PPI écoles). Cette opération est en effet justifiée par la vétusté des bâtiments, le manque de fonctionnalité des établissements actuels et l'ajustement du dimensionnement des écoles face à l'évolution des effectifs dans les années à venir. A titre indicatif, à la rentrée 2015, l'école Jean Cordier maternelle comptait 4 classes (116 enfants) tandis que l'école Jean Cordier élémentaire comptait 8 classes (202 enfants).

Dans ce cadre, les objectifs de cette opération bâtementaire sont les suivants :

- augmenter les capacités d'accueil de l'école élémentaire et de l'école maternelle, en lien avec un dimensionnement cohérent des services périscolaires associés ;
- rationaliser l'organisation de l'école autour de pôles fonctionnels.

Le projet devra proposer un établissement accessible et épanouissant, où il fait bon vivre pour les enfants et la communauté éducative. Il s'agira ainsi d'offrir des locaux scolaires fonctionnels, adaptables, qui répondent aux besoins éducatifs et favorisent la réussite éducative des enfants : des lieux de vie pensés et aménagés pour les enfants et les adultes, en adéquation avec les exigences pédagogiques sur le temps scolaire, les projets éducatifs sur le temps périscolaire et les besoins des enfants pour apprendre et grandir.

Le projet répondra également aux exigences fonctionnelles et aux préconisations techniques, établies par la Ville de Pessac dans le référentiel des bâtiments scolaires, qui portent notamment sur la lisibilité de l'espace, la fluidité des déplacements, la cohérence des fonctions, l'accessibilité et l'évolutivité / la flexibilité du bâtiment pour les parties neuves.

En vue de répondre à ces objectifs qui se situent dans le cadre des compétences obligatoires de la commune, conformément au Code de l'Education (article L 212-4), le coût global de l'opération est estimé à 8 millions d'euros TTC (valeur 12/2015). La réalisation des travaux se déroulera en site occupé (de 2018 à 2020), avec la mise en place de bâtiments modulaires dès la rentrée 2016 pour tenir compte de l'évolution des effectifs scolaires.

Pour réaliser cette opération, il y a lieu dans un premier temps de désigner un maître d'oeuvre conformément à l'article 74 du Code des marchés publics, d'organiser un concours restreint de maîtrise d'oeuvre.

Dans cette perspective, un avis d'appel public à la concurrence sera lancé en vue de retenir trois candidats qui remettront une esquisse.

Par ailleurs, comme l'exige l'article 74 du Code des marchés publics, une prime sera allouée à chaque candidat qui remettra sa prestation conformément aux propositions du jury. Le montant de cette prime est fixée à 21 000,00 € HT par candidat.

De plus, conformément à l'article 24 du Code des marchés publics, il convient de constituer un jury spécifique qui se réunira pour donner un avis motivé sur les dossiers de candidatures et également sur les projets qui seront remis par les trois candidats sélectionnés.

Ce jury se compose du maire, ou son représentant, Président, et de cinq membres élus du Conseil Municipal. Le Président du jury peut désigner comme membres du jury, des personnalités dont il estime que la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours sans que le nombre puisse excéder cinq.

En outre, la qualification exigée des candidats pour participer au concours étant celle d'architecte, au moins un tiers des membres du jury aura cette qualification.

Ces membres ont voix délibérative.

Monsieur le Trésorier principal, ou son représentant, et un représentant du service en charge de la concurrence seront membres à voix consultative.

Les maîtres d'œuvre "jurés" seront indemnisés sur la base d'un forfait de 350,00 € HT pour la demi-journée, plus des indemnités kilométriques limitées à la région Aquitaine (périmètre en vigueur au 31/12/2015).

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des marchés publics,

- approuve le lancement de l'opération.
- autorise le lancement du concours de maîtrise d'œuvre.
- désigne les membres titulaires et, en cas d'empêchement, les membres suppléants pour siéger au jury :

Président : Éric MARTIN

Membres titulaires :

- Emmanuel MAGES
- Stéphane MARI
- Guy BENEYTOU
- Jérémie LANDREAU
- Didier SARRAT

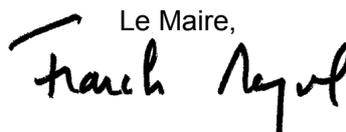
Membres suppléants :

- René LOPEZ
- Jean-Pierre BERTHOMIEUX
- Laurent DESPLAT
- Dominique POUSTYNNIKOFF
- Dany DEBAULIEU

- autorise Monsieur le Maire à indemniser les maîtres d'œuvre, membres du jury, sur la base d'un forfait de 350,00 € HT par demi-journée, plus des indemnités kilométriques limitées à la région Aquitaine (périmètre en vigueur au 31/12/2015),
- autorise Monsieur le Maire à allouer les primes aux candidats conformément aux propositions qui lui seront faites par le jury. Le montant de ces primes est fixé à 21 000,00 € HT par candidat.
- autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de tout organisme pouvant apporter son soutien à l'opération.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.
- déclare que les crédits seront prélevés au chapitre 23 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 14 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Fatiha BOUAKKAOUI -
Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE -
Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT
- Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Benoît GRANGE procuration à Stéphane MARI
René LOPEZ procuration à Eric MARTIN
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Betty DESPAGNE procuration à Didier SARRAT

Secrétaire de séance : Stéphane MARI

n°d'ordre : DEL2015_381

Objet : Exercice 2015 - Actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement

Monsieur Eric MARTIN, Premier adjoint, présente le rapport suivant :

Par délibération n°2015-192 du 6 juillet 2015, le Conseil Municipal a approuvé l'actualisation n°1 des autorisations de programme et des crédits de paiement relative à l'exercice 2015.

L'examen comptable et financier de ces autorisations de programme fait apparaître la nécessité d'une actualisation dans les conditions suivantes :

1°) Modification des autorisations de programme et des crédits de paiement
- annulation des CP 2016 pour un montant de 20 000 € et affectation sur l'exercice 2015 concernant les travaux ITE et d'accessibilité de l'école primaire Joliot Curie (A.P. N°14-01).

2°) Clôture de trois autorisations de programme
Il y a lieu de procéder à la clôture des opérations suivantes :
- A.P. N°08-1 : Centre de Romainville – Restructuration des locaux maternelle
- A.P. N°11-1 : Réaménagement de l'école élémentaire Jules Ferry
- A.P. N°11-2 : Construction de la Maison Municipale Sardine

Il convient donc d'annuler des CP 2015 à hauteur de 87 019,60 €.

3°) Ouverture d'une autorisation de programme

Une nouvelle autorisation de programme doit être ouverte :

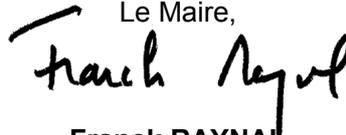
- A.P. N°15-5 : Restructuration et extension des écoles Jean Cordier pour un montant de 8 000 000 € conformément à la délibération n°2015-380 du 14 décembre 2015.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver, conformément à l'annexe ci-jointe, l'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

**ANNEXE A LA DELIBERATION RELATIVE AUX AUTORISATIONS
DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

I- MODIFICATIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 14-1

Libellé : **École élémentaire Joliot Curie – travaux ITE et accessibilité**

Crédit de paiement annulé sur l'exercice 2016 et affecté sur l'exercice 2015 : 20 000€

Autorisation de programme	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
	Montant T.T.C.	2014	2015	2016	Nature
1 025 000	392 311,17	602 688,83	30 000	F.C.T.V.A. Subventions Autofinancement et/ou emprunt	165 618 36 541 822 841

II- CLOTURE D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 08-1

Libellé : **Centre de Romainville – Restructuration des locaux "maternelles"**

Autorisation de programme annulée : 24 315,22 €

Crédit de paiement annulé sur l'exercice 2015 : 24 315,22 €

Autorisation de programme	Crédits de paiement								Financement prévisionnel	
	Montant T.T.C.	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Nature
1 975 684,78	15 710,77	72 076,04	126 915,07	1 063 969,24	535 558,20	133 832,35	7 766,83	19 856,28	F.C.T.V.A. Subventions Autofinancement et/ou emprunt	306 080 150 000 1 519 604,78

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 11-1

Libellé : **Réaménagement de l'école élémentaire Jules Ferry**

Autorisation de programme annulée : 8 940,64 €

Crédit de paiement annulé sur l'exercice 2015 : 8 940,64 €

Autorisation de programme	Crédits de paiement					Financement prévisionnel	
	Montant T.T.C.	2011	2012	2013	2014	2015	Nature
2 171 059,36	65 628,35	77 208,80	1 853 879,90	161 376,82	12 965,49	F.C.T.V.A. Subventions Autofinancement et/ou emprunt	336 694 0 1 834 365,36

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 11-2Libellé : **Construction de la Maison Municipale Sardine**

Autorisation de programme annulée : 53 763,74 €

Crédit de paiement annulé sur l'exercice 2015 : 53 763,74 €

Autorisation de programme	Crédits de paiement					Financement prévisionnel		
	Montant T.T.C.	2011	2012	2013	2014	2015	Nature	Montant
696 236,26	2 767,76	24 926,78	475 921,34	180 607,12	12 013,26		F.C.T.V.A	108 406
							Subventions	0
							Autofinancement et/ou emprunt	587 830,26

III- OUVERTURE D'UNE D'AUTORISATION DE PROGRAMME**AUTORISATION DE PROGRAMME N° 15-5**Libellé : **Restructuration et extension des écoles Jean Cordier**

Autorisation de programme	Crédits de paiement						Financement prévisionnel		
	Montant T.T.C.	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Nature	Montant
8 000 000	400 000	400 000	1 900 000	3 450 000	1 800 000	50 000		F.C.T.V.A	1 312 320
								Subventions	50 000
								Autofinancement et/ou emprunt	6 637 680

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 14 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Fatiha BOUAKKAOUI -
Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE -
Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT
- Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Benoît GRANGE procuration à Stéphane MARI
René LOPEZ procuration à Eric MARTIN
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Betty DESPAGNE procuration à Didier SARRAT

Secrétaire de séance : Stéphane MARI

n°d'ordre : DEL2015_382

Objet : Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif 2016

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'avant le vote du budget primitif, « l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Le Conseil Municipal,

- autorise Monsieur le Maire à procéder à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses nouvelles énumérées dans l'annexe jointe.
Il est précisé que les crédits figurant dans les autorisations précitées seront repris au budget primitif 2016.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Envoyé en préfecture le 16/12/2015

Reçu en préfecture le 16/12/2015

Affiché le

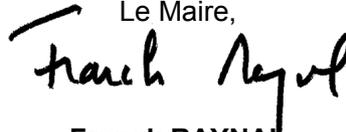
SLO

ID : 033-213303183-20151216-DEL2015_382-DE

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Charles ZAITER, Jean-Louis HAURIE, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

**ANNEXE A LA DELIBERATION RELATIVE A L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE
LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016**

Chapitre	Article	Libellé	Code fonctionnel	Libellé	Montant autorisé avant le vote du B.P.
21	2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	823	Espaces verts urbains	5 000
21	2152	Installations de voirie	821	Equipements annexes de voirie	30 000
21	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	020	Administration Générale de la Collectivité	5 000
21	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	024	Fêtes et cérémonies	25 000
21	2182	Matériel de transport	020	Administration Générale de la Collectivité	75 000
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	211	Ecoles maternelles	1 000
21	2184	Mobilier	020	Administration Générale de la Collectivité	1 500
21	2188	Autres immobilisations corporelles	020	Administration Générale de la Collectivité	17 500
21	2188	Autres immobilisations corporelles	251	Hébergement et restauration scolaire	20 000
23	2312	Agencements et aménagements de terrains	211	Ecoles maternelles	10 000
23	2312	Agencements et aménagements de terrains	412	Stades	50 000
23	2312	Agencements et aménagements de terrains	421	Centres de Loisirs	28 000
23	2312	Agencements et aménagements de terrains	821	Equipements annexes de voirie	27 500
23	2312	Agencements et aménagements de terrains	823	Espaces verts urbains	79 000
23	2313	Constructions	020	Administration générale de la Collectivité	120 000
23	2313	Constructions	211	Ecoles maternelles	70 000
23	2313	Constructions	212	Ecoles primaires	60 000
23	2313	Constructions	213	Classes regroupées	10 000
23	2313	Constructions	411	Salles de sport, gymnases	45 000
23	2313	Constructions	413	Piscines	120 000
23	2313	Constructions	321	Bibliothèques et Médiathèques	60 000

Envoyé en préfecture le 16/12/2015

Reçu en préfecture le 16/12/2015

Affiché le

SLOW

ID : 033-213303183-20151216-DEL2015_382-DE

23	2313	Constructions	33	Action culturelle	85 000
23	2313	Constructions	423	Colonies de vacances	30 000
23	2313	Constructions	64	Crèches et garderies	50 000
23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	814	Eclairage public	100 000
23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	822	Voirie communale et routes	20 000
458102	4581	Opérations sous mandat dépenses	01	Opérations non ventilables	134 463,02
458103	4581	Opérations sous mandat dépenses	01	Opérations non ventilables	103 698,97
					1 382 661,99

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 14 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Fatiha BOUAKKAOUI -
Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE -
Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT -
Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Benoît GRANGE procuration à Stéphane MARI
René LOPEZ procuration à Eric MARTIN
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Betty DESPAGNE procuration à Didier SARRAT

Secrétaire de séance : Stéphane MARI

n°d'ordre : DEL2015_383

Objet : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges du 17 novembre 2015

Madame Gladys THIEBAULT, Conseillère municipale, présente le rapport suivant :

En application des dispositions de l'article 1609 nonies C V du code général des impôts (CGI), à l'occasion de chaque nouveau transfert de compétences, le montant des attributions de compensation peut être révisé pour intégrer les nouveaux transferts de charges opérés. Cette révision intervient dans les mêmes conditions que celles prévues pour la détermination initiale du montant des attributions de compensation : les conseils municipaux doivent l'approuver par délibérations concordantes à la majorité qualifiée, sur rapport de la commission d'évaluation des charges transférées.

C'est la raison pour laquelle une commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) a été mise en place le 4 juillet 2014 au sein de Bordeaux Métropole afin d'évaluer les charges transférées dans le cadre du processus de métropolisation. Celle-ci est composée d'un représentant par commune et des 16 membres du groupe de travail métropolisation qui représenteront la métropole, soit 44 membres au total.

Le montant définitif des charges transférées est adopté, sur rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges, par délibérations concordantes des conseils municipaux des communes membres, à la majorité qualifiée requise pour la création des

groupements intercommunaux (Il s'agit de la majorité prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales à savoir : les 2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population des communes membres ou la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population des communes membres).

In fine, le Conseil de métropole doit s'assurer que les conditions de majorité requises sont respectées et déterminer le nouveau montant de l'attribution de compensation à verser aux communes membres ou à recevoir. Le vote du montant des attributions de compensation se fera à la majorité simple du Conseil de métropole, lors de sa séance du 12 février 2016.

A la suite du rapport de la CLETC du 2 décembre 2014, qui avait présenté l'évaluation d'une première série de compétences transférées à la Métropole, la séance du 17 novembre 2015 a été consacrée à l'adoption d'un nouveau rapport de la CLETC pour les compétences transférées à la Métropole par la loi de modernisation de l'action publique territoriale du 27 janvier 2014 (MAPTAM).

Cette évaluation des charges transférées servira de base pour la révision des attributions de compensation en février 2016 par la Métropole.

Il résulte des travaux de la CLETC que les compétences transférées par la loi MAPTAM en 2015 représentent un montant total de 29 866 M€, ce qui se traduit par un ajustement du montant d'attribution de compensation pour chaque commune concernée.

Pour la commune de Pessac, les transferts de compétences délibérés au Conseil Municipal du 15 décembre 2014 étaient les suivants :

- Chargé de mission Politique de la Ville : 5 474 €
- Aire d'accueil des gens du voyage : 64 329 €
- Distribution publique d'électricité et gaz : 83 640 €

En synthèse, les nouveaux transferts de compétences pour Pessac et leurs impacts sur l'attribution de compensation sont les suivants :

- Habitat : 9 988 €
- Tourisme : - 59 314 €
- Propreté : 1 557 194 €

Total des transferts 2015 : 1 507 868 €

Le rapport joint en annexe précise l'évolution des compétences transférées, le détail par commune et par compétences des compensations à verser ou à percevoir.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil Municipal :

Vu l'article 71 III de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 codifié à l'article L.5215-20-1 du CGCT portant sur la prise de compétence de plein droit par la Communauté urbaine de Bordeaux, en lieu et place des communes membres, de différentes compétences,

Vu l'article 43 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 codifié à l'article L. 5217-1 du CGCT portant sur la transformation par décret du 1er janvier 2015 de la Communauté urbaine de Bordeaux en Métropole,

Vu l'article 43 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 codifié à l'article L.5217-2 du CGCT portant sur l'exercice de plein droit par la Métropole de ces mêmes compétences,

Vu l'article L.5211-41 du CGCT portant obligation de transférer à la Métropole l'ensemble des biens, droits, obligations et personnels du syndicat dissous,

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) du 17 novembre 2015,

Entendu le rapport de présentation

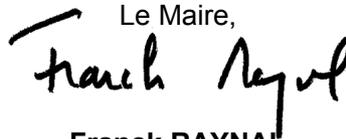
Considérant que le rapport de la CLETC du 17 novembre 2015 doit faire l'objet d'un accord à la majorité qualifiée des conseils municipaux dans les conditions fixées à l'article L.5211-5-II du Code Général des Collectivités Territoriales.

- approuve le rapport CLETC du 17 novembre 2015 joint en annexe,
- arrête le montant des charges transférées à 1 507 868 € pour les compétences détaillées dans la délibération,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Charles ZAITER, Jean-Louis HAURIE, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 14 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Fatiha BOUAKKAOUI -
Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE -
Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT
- Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Benoît GRANGE procuration à Stéphane MARI
René LOPEZ procuration à Eric MARTIN
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Betty DESPAGNE procuration à Didier SARRAT

Secrétaire de séance : Stéphane MARI

n°d'ordre : DEL2015_384

Objet : Création de services communs - Ajustement de la convention de création de services communs entre la commune de Pessac et Bordeaux Métropole - Décision et autorisations de signatures

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Par délibération du 9 novembre 2015, le Conseil Municipal a autorisé, à compter du 1^{er} janvier 2016, la création de services communs avec Bordeaux Métropole pour les domaines suivants : Finances, Commande publique, Affaires juridiques, Ressources humaines, Bâtiments (petits travaux, entretien courant, intervention d'urgence-régie), Moyens généraux (magasin), Stratégie immobilière et foncière, Numérique et systèmes d'information, Fonctions transversales (prévention), Investissements sur le domaine public, Gestion du domaine public, Cadre de vie, urbanisme et autorisations d'occupation des sols, Animation économique et Transports.

Le Conseil Municipal, lors de cette même séance, a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de création de services communs et le contrat d'engagement détaillant les différents aspects de création de ces services communs.

Dans le périmètre des domaines ainsi mutualisés figuraient les missions liées au foncier communal et à la stratégie immobilière (gestion locative immobilière).

Depuis cette date, de nouvelles informations en provenance de Bordeaux Métropole nous sont parvenues, liées en particulier à l'évolution de la composition de la future équipe en charge de ces domaines.

Au regard de ces éléments, la Ville de Pessac souhaite maintenir en gestion par la commune les domaines liés au foncier communal et à la stratégie immobilière (gestion locative immobilière).

En conséquence, il est aujourd'hui nécessaire d'ajuster la convention cadre autorisant la création de services communs avec Bordeaux Métropole, pour l'essentiel par la diminution de deux Équivalents Temps Plein à l'article 3, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention modifiée.

Cette évolution a pour conséquence une diminution prévisionnelle de l'impact financier de la mutualisation d'environ 88 000 €, qui sera détaillée lors des arbitrages définitifs devant intervenir au début de l'année 2016.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-4-2
Vu la délibération du conseil municipal n°DEL2015_001 en date du 9 février 2015 adoptant le schéma de mutualisation métropolitain
Vu la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2015/0227 du 29 mai 2015 adoptant le schéma de mutualisation métropolitain
Vu la délibération du conseil municipal n°DEL2015_069 en date du 30 mars 2015 définissant le périmètre de mutualisation
Vu la délibération du conseil municipal n°DEL2015_318 en date du 9 novembre 2015 autorisant la création de services communs et la signature de la convention de création de services communs et le contrat d'engagement
Vu l'avis du Comité Technique réuni le 4 décembre 2015

Entendu le rapport de présentation,

Considérant qu'un ajustement de la convention cadre de création de services communs est nécessaire pour prendre en compte le maintien en gestion par la commune des domaines liés au foncier communal et à la stratégie immobilière (gestion locative immobilière).

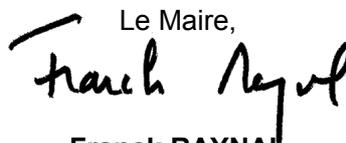
Considérant qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention modifiée à intervenir entre la commune et Bordeaux Métropole

- décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de création de services communs ci-annexée.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Charles ZAITER, Jean-Louis HAURIE, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 14 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Fatiha BOUAKKAOUI -
Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE -
Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT
- Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Benoît GRANGE procuration à Stéphane MARI
René LOPEZ procuration à Eric MARTIN
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Betty DESPAGNE procuration à Didier SARRAT

Secrétaire de séance : Stéphane MARI

n°d'ordre : DEL2015_385

Objet : Mission de conseil, d'assistance juridique et de représentation en justice de la ville et du CCAS – Transfert de marchés

Monsieur Eric MARTIN, Premier adjoint, présente le rapport suivant :

Au terme d'une consultation lancée le 13 juin 2013, le lot n°2 Droit de l'urbanisme et de l'environnement et le lot n°5 ont été attribués au cabinet KPDB, 353 boulevard du Président Wilson 33013 Bordeaux.

La ville a été avertie du départ de ce cabinet de l'avocat associé référent qui prend effectivement en charge le traitement des dossiers. Ce dernier rejoint le Cabinet ADAMAS Affaires publiques, 14 cours de l'Intendance 33000 Bordeaux.

Afin d'assurer la continuité du traitement des dossiers et compte tenu du fait que le marché initial a été attribué à KPDB en considération des références et compétences de Maître Xavier HEYMANS, il est proposé de transférer l'exécution de ces deux marchés en cours au cabinet ADAMAS, qui présente des capacités juridiques, techniques et financières requises, afin que les missions de conseil et de représentation en justice soient poursuivies par Maître Xavier HEYMANS en qualité d'avocat associé référent.

Ce marché fera l'objet d'un avenant de cession totale au profit de Bordeaux Métropole dans le cadre de la mutualisation.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à résilier les marchés des lots 2 et 5 attribués à KPDB, 353 boulevard du Président Wilson 33013 Bordeaux,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes de transfert de ces marchés au Cabinet ADAMAS Affaires publiques, 14 cours de l'Intendance 33000 Bordeaux.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 14 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Fatiha BOUAKKAOUI -
Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE -
Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT -
Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Benoît GRANGE procuration à Stéphane MARI
René LOPEZ procuration à Eric MARTIN
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Betty DESPAGNE procuration à Didier SARRAT

Secrétaire de séance : Stéphane MARI

n°d'ordre : DEL2015_386

Objet : Mutualisation des services communaux et métropolitains – Cession des marchés à Bordeaux Métropole - Autorisation

Monsieur Eric MARTIN, Premier adjoint, présente le rapport suivant :

Par délibérations n°DEL2015_001 en date du 9 février 2015 et n°DEL2015_069 en date du 30 mars 2015, la commune de Pessac s'est engagée dans une démarche de mutualisation d'une partie de ses services avec les services de Bordeaux Métropole.

Par délibération n°DEL2015_318 du 9 novembre 2015, le Conseil Municipal a autorisé la création des services commun correspondants, pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Afin d'assurer un fonctionnement, sans contrainte, des services communs ainsi créés, des marchés répondant à des besoins de prestations en matière de fournitures, services et travaux seront nécessaires.

Ces services communs devront ainsi utiliser des marchés qui auront été conclus jusqu'à fin 2015 tant par les communes mutualisant leurs services que par la Métropole et qui seront alors en cours de validité.

La mutualisation des services implique pour des raisons pratiques la cession de certains marchés soit en totalité, soit pour partie, contractés par les communes à la Métropole.

La cession de marchés se matérialise par la conclusion d'avenants de cession entre la commune de Pessac qui cède le marché, la Métropole et le titulaire qui l'acceptent et qui présupposent :

- La cession d'un marché dans sa totalité entraîne la substitution de la Métropole à la commune dans les droits et obligations nés du contrat. La cession d'une partie de marché entraîne l'adjonction de la Métropole à la commune et le partage des droits et obligations nés du contrat. Quelle que soit la formule retenue, un bilan financier précisant les sommes déjà mandatées par la commune sera établi pour chacun des marchés concernés dans le cadre des travaux de clôture des comptes.
- L'avenant constatera l'accord de trois parties, la commune qui cède en totalité ou pour partie le marché, la Métropole qui accepte la cession, le titulaire du marché.
- La cession du marché pourra emporter une incidence financière dans les cas où la substitution ou l'adjonction de la Métropole à la commune crée des contraintes nouvelles et justifiées au titulaire (lieux de livraison, modalités de facturation,...).

Les moyens nécessaires au financement des marchés cédés sont pris en compte par imputation sur l'attribution de compensation des communes conformément à l'article 5211-4-2 du CGCT et à la délibération du Conseil de Métropole en date du 25 septembre 2015.

une liste indicative, telle qu'elle a pu être établie à ce jour, des marchés concernés par ces dispositions, est annexée à la présente délibération.

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, une information relative à la liste et au montant des marchés cédés à Bordeaux Métropole sera donnée aux membres du Conseil Métropolitain et aux membres du Conseil Municipal en 2016.

Par ailleurs, il est rappelé que par délibération du conseil municipal n°DEL2014_096 en date du 24 avril 2014, détaillant les délégations consenties au Maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT, le conseil municipal a autorisé le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret pour les marchés de fournitures courantes et de services, et d'un montant inférieur à 1 million d'€ hors taxes pour les marchés de travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22, L.2122-23, L5211-4-2 L5211-4-3 et L5211-39-1,

Vu le code des marchés publics, et notamment son article 20,

Vu la délibération du conseil municipal n°DEL2014_096 en date du 24 avril 2014, détaillant les délégations consenties par le conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT,

Vu la délibération du conseil municipal n°DEL2015_001 en date du 9 février 2015, adoptant le schéma de mutualisation métropolitain,

Vu la délibération du conseil municipal n°DEL2015_069 en date du 30 mars 2015, définissant les domaines d'activités mutualisés,

Vu la délibération du conseil municipal n°DEL2015_318 en date du 9 novembre 2015, autorisant la création de services communs,

Entendu le rapport de présentation

Considérant que la conclusion d'avenants de cession des marchés de la commune de Pessac à Bordeaux Métropole est nécessaire au fonctionnement des services mutualisés pour des raisons pratiques,

DECIDE

Article Un : d'approuver le principe de cession totale ou partielle des marchés contractés par la commune, justifiée par des contraintes de fonctionnement des services mutualisés.

Article Deux : d'autoriser le Maire à conclure les avenants de cession correspondants.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Charles ZAITER, Jean-Louis HAURIE, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Liste indicative des marchés publics et contrats impactés par la mutualisation et les transferts des compétences
MAJ le 23 novembre 2015

N°	Objet du marché ou du contrat	tiers
13026B	JALONNEMENT ESP. PUBLICS CENTRE VILLE	sicom
13058	TX DE VOIRIE MAINTENANCE ET TX NEUFS	eiffage
14051	MISE EN OEUVRE DU SDAL	citeos
14056	FOURNIT POSE PLAQUES DE RUES+PANNEAUX DE POLICE	lacroix signalisation
14057	FRE ET POSE DE MOB URBAIN ANTI STATIONNE	aximum
13032	SERRE BOURGAILH/INSTAL CHAUFFERIE BOIS	polypoies
15046A	fourniture gaz granulé et maintenance cuve serre bourgailh	PECHAVY ENERGIES ALTERNA
15046B	gaz propane serres	totalgaz
12063	FOURNITURE GAZ DE PETROLE BOUTEILLES PROPANE	proxigaz
13066A	ACCESSOIRES CABLES ET PROTECTIONS 2014 A 2017	auschwitzky
13066B	LAMPES TUBES ECLAIRAGE 2014 A 2017	auschwitzky
13066C	FOURNITURES ELECTRIQUES APP ELECTRIQ 2014-2017	auschwitzky
13066D	LUMINAIRES D ECLAIRAGE PUBLIC 2014 A 2017	rexel
15007A	FOURNI ELECTRIQ 2015 - 2017 CABLES ET PROTECTION	rexel
15007B	FOURNITURES ELECTRIQ 2015 - 2017 APP ELECTRIQ	auschwitzky
15008A	PEINTURE 2015-2019 PEINTURE ET OUTILLAGE	couleur tollens
15008B	PEINTURE 2015-2019 TRACAGE AIRES JEUX	fougere
15008C	FOURN. PEINTURE TRACAGE AIRES SPORTIVES LOT 3	sport nature
13033A	TERREAUX TOURBES EN SACS ESP V&TERRAINS SPOR	medan
13033B	SUBSTRAT&PAILLAGES ESP VERT & TERRAINS SPORTS	gde jauge
13033C	PRODUITS PHYTO FOUR. ESP. VERT & TERRAINS SPORTS	cic
13033D	PROTECTION BIOLOG FOUR. ESP VERT & TERR SPORTS	cic
13033E	ENGRAIS ORGANIQUES FOUR. ESP VERT & TERR SPORTS	SOUFFLET VIGNE
13033G	FOURN.COURANTES ENTRET E.V.- SPORT LOT7 ENGRAIS	MEDAN
13033H	FOURN ENTR EV-SPORT LOT8 -PRALINAGE - PLANTAT	arilla
13033I	SEMENCES DE GAZON FOUR. ESP. VERT & TERR SPORTS	medan
13033K	PROD ESP VERTS FOUR. ESP. VERT+TERR SPORTS	medan
15015A	QUINCAILLERIE 2015-2019 FOURNITURES FIXATION	foussier
15015B	QUINCAILLERIE 2015-2019 FOURNITURES QUINCAILLERIE	legallais
15015C	QUINCAILLERIE 2015-2019 FOURNITURES MAINTENANCE	legallais
15011A	VETEMENTS TRAVAIL EQUIPMT PROT IND 2015-2018	gedivepro
15011B	VETEMENTS TRAVAIL EQUIPMT PROT IND 2015--2018	gedivepro
15011C	VETEMENTS TRAVAIL EQUIPMT PROT IND 2015--2019	gedivepro
15011D	VETEMENTS TRAVAIL EQUIP PROT IND 2015--2018	cevenole protection
15011E	VETEMENTS TRAVAIL EQUIP PROT IND 2015--2018	FRANCE SECURITE
15011F	VETEMENTS TRAVAIL EQUIP PROT IND 2015--2018	cevenole protection
15011G	VETEMENTS TRAVAIL EPI. LOT7 BLOUSES-TUNIQ. CUISINE	echoppe
15011H	VET TRAVAIL- EPI LT 8 - CHAUSSANTS ENTRET ET CUISINE	mabeo
15011I	VETEMENTS DE TRAVAIL ET D EQUIP PROTECTION INDIV	gk pro
15011J	VETEMENTS TRAVAIL EQUIP PROTECTION INDIVIDUELLE	guillebert
11088A	ASSUR DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES	smacl
14060	ASSURANCE VEHICULES A MOTEUR+RISQUES ANNEXE	smacl
11088B	SERVICES D ASSURANCES Assurance responsabilités	smacl
11088E	ASSURANCE PROTECTION AGENTS ET ELUS	smacl
11088F	ASSURANCE PRESTATIONS STATUTAIRES	gras savoye
13059A	CONSEIL ASSIST JURID +REPRES EN JUSTICE VILLE-CCAS	savigny
13059B	CONSEIL, ASSIST JURIDIQ ET DE REPRES EN JUSTICE	kpdb
13059C	CONSEIL ASSIST REPRES° JURIDIQ: DROIT MP DSP ..	savigny
13059D	CONSEIL ASSIST ET REPRESENTAT° JURIDIQ: DT PUB	savigny
13059E	MISSION ASSIST JURID ET REPRESENTATION EN JUSTICE	kpdb
12062A	FORMATION JUIN 2012- 2016 LOT N°1 CONDUITE PROJET	elan conseil
12062B	FORMAT AGENT JUIN 2012 2016 LOT 2 SENSIB AU HANDICAP	accessavoir
12062C	FORMAT LOT N°3 SENSIB° ENCADR AU HAND	accessavoir
12062D	FORMAT° 2012-2016 LOT 4 SENSIB°ACCUEILLANT HANDICA	accessavoir
12062F	FORMAT° 012 A 2016 LOT N°6 HAND : BILAN COMPETENCE	mps
12062G	FORMAT° JUIN 2012-MAI 2016 LOT N°7 : 1eRS SECOURS	forseco
12062H	FORMAT° JUIN 2012-MAI 2016 DU 01/06/2012 AU 31/05/2013	forseco
12062I	FORMAT° JUIN 2012 A MAI 2016 LOT N°9 : EXTINGCTEURS	sofis
12062J	FORMAT° JUIN 2012 A MAI 2016 LOT N°10 : GESTE POSTURE	ingelis
12062K	FORMAT° JUIN 2012 A MAI 2016 LOT 11 - EXER EVAC° LOCAUX	sofis
12062L	FORMAT° JUIN 2012 A MAI 2016 LOT N°12 HYGIENE ALIMENT	greta
12062M	FORMAT° JUIN 2012 A 2016 LOT N°13 - GEST° DIFFERENCIIEE	floravenir
12062N	FORMAT° 2012-2016 LOT 13 METHOD ALTERN DESHERBAGE	cfppa
12062Q	FORMAT° JUIN 2012-2016 LOT17 ACCUEIL, ANALYS PRATIQ	papayanou

12062R	FORMAT° JUIN 2012-2016 LOT N°18 TUTEURS : STAGIAIRES	elan conseil
conv°	convention FIPHFP	fiphfp
conv°	convention ville de bordeaux - MAD agent de salubrité	Commune de Bordeaux
contrat	desherbage trottoirs par AIPAC -	aipac
contrat	surveillance marché Bourrec	rondosécurité
conv°	demoustication par le département -	conseil départemental
contrat	analyse légionnelle -	Laboratoire des pyrénées
contrat	capture pigeons par la SACPA	sacpa
contrat	destruction nids frelons guepes par AVIPUR	avipur
13010A	MAINT.OUVRAGES HYDRAULIQUES/FONTAINES	technio
13010B	MAINT.OUVRAGES HYDRAULIQUES/STATION RELEVAGE	technio
13010C	MAINT OUVRAGES HYDRAULIQUES FORAGES ET EQUIP	veolia
15012	SERVICES DE QUALIF INSERTION PROF ENTRETIEN ESP V	bati action
	gardienage des parcs par Prosecur	prosecur
contrat	location de batteries de vehicules élect	DIAC LOCATION
contrat	vérification appareil de levage	APAVE SUDEUROPE
15013	MAINTENANCE DES SYSTEMES DESENFUMAGE DIV SITES	desautel
13013G	VERIF. DES AIRES DE JEUX & EQUIP. SPORT	socotec
14039	VERIF AIRES DE JEUX ET EQUIPT SPORTIFS	sportest
14054	MESSAGERIE ELECTRONIQUE COLLABORATIVE SYSTONIC	systonic
13055A	SERV TELEPHONIE FILAIRE SFR	sfr
13055B	SERV TELECOM MOBILES ACCES INTERNET VILLE ET CCAS	sfr
13055C	SERV TELECOM MOBILES ASSISTANTES MATERN	orange
13055D	SERV ACCES INTERNET AVEC DEBIT GARANTI COMPLETEL	completel
08009	MAD FIBRES OPTIQUE & MAINTENANCE INOLIA	inolia
11021	MAD FIBRE OPTIQ MAINTENANCE PR PAIRE FIBRE INOLIA	inolia
13002	Groupement de commande ENT - install formation maintenance	ATOS worldline
15053	achat maintenance RFID	NEDAP FRANCE SAS
contrat	maintenance logiciel finances ASTRE	GFI
contrat	contrat prestation services avec GFI (finances)	GFI
contrat	maintenance logiciel REGARD pour Finances	Ressources consultant finance
contrat	maintenance logiciel LOGITUD	logitud solutions
contrat	maintenance logiciel ATAL pour Moyens GX	berger levrault
contrat	maintenance logiciel MARCO pour CP	agysoft
contrat	maintenance logiciel ASWEB	berger levrault
contrat	maintenance logiciel TECHNOCARTE	technocarte
contrat	Hébergement serveurs systonic - site internet	systonic
contrat	maintenance QPR	alcade management France
contrat	maintenance BO	sap France
contrat	maintenance CIRIL pour DRH	ciril sas
contrat	maintenance logiciel slow acte	adullact
contrat	maintenance logiciel idelibre	adullact
contrat	maintenance logicielWEB DELIB	adullact
contrat	maintenance logiciel DROIT DE CITE	operis sas
contrat	maintenance APIC	1spatial France sas
contrat	maintenance logiciel ACCUEIL UNIQUE esrii	ESII
15035	logiciel gestion et planification agents scolaires	horoquartz sa
15035	logiciel gestion et planification agents scolaires	horoquartz sa
contrat	maintenance SUIPI VIP de ART SOFT - cabinet	artsoft sarl
contrat	maintenance 9PDA de ATOS - police municipale	atos worldline
contrat	maintenance logiciel TELIOS	tsi informatique sarl
contrat	maintenance LIBRAIR	libreair sarl
contrat	librair pour intranet	libreair sarl
contrat	maintenance WIFI securisé	aktéa
contrat	maintenance UNIVERSE - OPSYS	opsys
contrat	contrat henergement logiciel LIGER - RAM	liger sa
contrat	maintenance logiciel ERP21 + covermat	concept develop
contrat	maintenance logiciel diagnostic car - poids lourds	atlantique accessoires diffusion
contrat	maintenance logiciel archives arkeaweb	arkea web
contrat	location liaison HdV - médiathèque - Inolia	inolia
contrat	location liaison creche calune - bellegrave - Inolia	inolia
contrat	location maintenance fibres pr serv video protection	inolia
contrat	maintenance logiciel pelehas CCAS - logement	AFI
contrat	maintenance traceur epon	maintronics
contrat	hebergement site portail des associations	aliénor net
contrat	prestation MAJ site internet ville -	sas associés internet toulousains
contrat	maintenance téléphonie standard IP -	ugap
11046A	location maintenance matériel reprographie serv municipaux	marchés publics aquitaine

sans	location maintenance matériel reprographie serv éducation	marchés publics aquitaine
sans	location maintenance matériel reprographie serv reprographie	marchés publics aquitaine
13051	location maintenance matériel infogérance des écoles	RYXEO + cotraitant MILE
contrat	FINANCES ACTIVES - gestion de dette - accès à INSITO	finances active
contrat	entretien bornes escamotables	proville
contrat	contrat de gestion centralisé des horodateurs	parkeon
14032A	TRANSP. PERISCOLAIRES	keolis
14032B	TRANSPORTS PERISCO ACCUEILS LOISIRS	keolis
12072A	TRANSP. SCOLAIRES & ASSOCIATIFS < 100 KM	pullmans
12072B	TRANSP. SCOLAIRES & ASSOCIATIFS < 200 KM	pullmans
12072C	TRANSP. ACTIVITES PEDAGOGIQUES	astg aquitaine
convent°	participation transport scolaires Cestas	Commune de Cestas
13070A	ENTRETIEN DES AIRES DE JEUX/PARCS	EXPERT LOISIRS
13070B	ENTRETIEN DES AIRES DE JEUX/ECOLES	EXPERT LOISIRS
13070C	ENTRETIEN DES AIRES DE JEUX/CRECHES	EXPERT LOISIRS
	abonnement JO BOAMP	direction des JO (DILA)
	plateforme régionale aquitaine des MP	marchés publics d'aquitaine
	pack marché on line	groupe moniteur

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 14 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Fatiha BOUAKKAOUI -
Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE -
Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT
- Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Benoît GRANGE procuration à Stéphane MARI
René LOPEZ procuration à Eric MARTIN
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Betty DESPAGNE procuration à Didier SARRAT

Secrétaire de séance : Stéphane MARI

n°d'ordre : DEL2015_387

Objet : Réseau des bibliothèques de Pessac - Achat de documents - Attribution des marchés - années 2016/2019

Monsieur Eric MARTIN, Premier adjoint, présente le rapport suivant :

Le marché relatif à l'achat de documents pour les bibliothèques arrive à échéance le 31 décembre 2015. En conséquence, une nouvelle consultation a été lancée, dans le cadre d'un appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 33 3° alinéa et 57 à 59 du code des marchés publics, le 24 août 2015. Il s'agit d'un marché public à bons de commande conclu pour une période de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2016 et renouvelable pour 3 périodes de 1 an, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2019.

Ce marché est détaillé comme suit :

Désignation lot	Montant minimum total des commandes sur	
	Durée initiale	Durée totale
lot n° 1 : fictions (image majoritaire) à destination des jeunes	4 000 € H.T.	16 000 € H.T.
lot n° 2 : bandes dessinées et mangas tout public	7 000 € H.T.	28 000 € H.T.

lot n° 3 : enregistrements non musicaux pour tout public : textes littéraires, documentaires, archives sonores	1 000 € H.T.	4 000 € H.T.
lot n° 4 : fictions courantes et petits éditeurs pour tout public en édition classique et large vision, éditeurs français et étrangers	8 000 € H.T.	32 000 € H.T.
lot n° 5 : documentaires courants tout public	8 000 € H.T.	32 000 € H.T.
lot n° 6 : fictions et documentaires de nouveautés pris en magasin avec une représentativité importante de l'offre éditoriale récente	7 000 € H.T.	28 000 € H.T.
lot n° 7 : songbook et partitions (avec conseil et suivi de commande)	1 000 € H.T.	4 000 € H.T.
lot n° 8 : films de fiction et documentaires (DVD et ressources numériques) CD-ROM	15 000 € H.T.	60 000 € H.T.
lot n° 9 : documents sonores de discographie courante sur commande	10 000 € H.T.	40 000 € H.T.
lot n° 10 : publications périodiques courantes et spécialisées	9 000 € H.T.	36 000 € H.T.
lot n° 11: documents numériques tout public	3 000 € H.T.	12 000 € H.T.
lot n° 12 : jeux vidéo	500 € H.T.	2 000 € H.T.

Les prestations seront rémunérées au regard des quantités réellement exécutées.

La commission d'appel d'offres, en sa séance du 19 novembre 2015 a procédé à l'agrément des candidatures, au jugement des offres et à l'attribution des marchés.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 77,
Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 19 novembre 2015,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés comme suit :

lot n°1 : fictions (image majoritaire) à destination des jeunes
attributaire : Librairie COMPTINES, SARL MEYA JUNIOR, 5 rue Duffour Dubergier, 33000 BORDEAUX

lot n°2 : bandes dessinées et mangas tout public
attributaire : SARL IMAGE BDF, librairie KRAZY KAT, 10 rue de la Merci, 33000 BORDEAUX

lot n°3 : enregistrements non musicaux pour tout public : textes littéraires, documentaires, archives sonores
attributaire : LIVRAPHONE SARL, 119-121 rue Blomet, 75015 PARIS

lot n°4 : fictions courantes et petits éditeurs pour tout public en édition classique et large vision, éditeurs français et étrangers
attributaire : Librairie 45^{ème} PARALLELE, 13 avenue Gustave Eiffel, 33600 PESSAC

lot n°5 : documentaires courants tout public
attributaire : Librairie MOLLAT, 15 rue Vital Carles, 33080 BORDEAUX CEDEX

lot n°6 : fictions et documentaires de nouveautés pris en magasin avec une représentativité importante de l'offre éditoriale récente
attributaire : SARL BORY librairie GEORGES, 300 cours de la Libération, 33400 TALENCE

lot n°7 : songbook et partitions (avec conseil et suivi de commande)
attributaire : LIBRAIRIE MUSICALE INTERNATIONALE, 2 rue des trois Mages, 13006
MARSEILLE

lot n°8 : films de fiction et documentaires (DVD et ressources numériques) CD-ROM
attributaire : ADAV, association loi 1901, 41 rue des Envierges, 75020 PARIS

lot n°9 : documents sonores de discographie courante sur commande
attributaire : GAM SAS, 3 avenue de la Mandallaz, CS 20298, 74008 ANNECY CEDEX

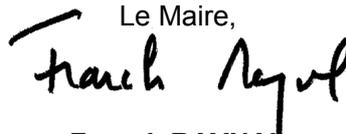
lot n°10 : publications périodiques courantes et spécialisées
attributaire : PRENAX SAS, 19-21 avenue Dubonnet, 92400 COURBEVOIE

lot n° 11 : documents numériques tout public
attributaire : Librairie MOLLAT, 15 rue Vital Carles, 33080 BORDEAUX CEDEX

lot n°12 : jeux vidéo
attributaire : RDM VIDEO, 125-127 boulevard Gambetta, 95110 SANNOIS

- dit que les crédits seront inscrits au chapitre 011, article 6065, code fonctionnel 321, du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 14 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Fatiha BOUAKKAOUI -
Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE -
Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT
- Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Benoît GRANGE procuration à Stéphane MARI
René LOPEZ procuration à Eric MARTIN
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Betty DESPAGNE procuration à Didier SARRAT

Secrétaire de séance : Stéphane MARI

n°d'ordre : DEL2015_388

Objet : Travaux d'entretien des espaces verts - Attribution des marchés

Monsieur Eric MARTIN, Premier adjoint, présente le rapport suivant :

Une consultation a été lancée, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 33 3°al, et 57 à 59 du code des marchés publics, le 8 septembre 2015.

Il s'agit d'un marché public à bons de commande avec montant maximum, passé en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics, concernant les travaux d'entretien des espaces verts.

Cette consultation comporte une clause environnementale et une clause sociale.

Pour la période initiale, le marché est conclu de sa notification (au mieux du 01/01/2016) au 31 décembre 2016. Ce marché pourra être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2019.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires.

La commission d'appel d'offres, en sa séance du 19 novembre 2015 a procédé à l'agrément des candidatures, au jugement des offres et à l'attribution des marchés.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 77,
Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 19 novembre 2015,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés comme suit :

lot n°1 – Entretien des espaces verts attribué à : SAS MARLHIAC 1, rue du port de Lagrange 33290 PAREMPUYRE pour un montant maximum de 60 000,00 € H.T. pour la période initiale. Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

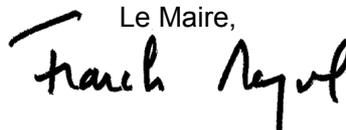
lot n°2 – Travaux d'élagage et d'abattage attribué à : AIRIAL ELAGAGE 30, route de Cantegrit Est 40110 MORCENX pour un montant maximum de 33 500,00 € H.T. pour la période initiale. Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

lot n°3 – Travaux d'essouchement attribué à : ELAQUITAINE ZA Bel Air 42 ter, Route de Créon 33360 CENAC pour un montant maximum de 10 000,00 € H.T. pour la période initiale. Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

lot n°4 – Débroussaillage de zones naturelles attribué à : ALLIANCE FORETS BOIS 80-82 route d'Arcachon - Pierroton CS80416 - 33612 CESTAS Cedex pour un montant maximum de 20 000,00 € H.T. pour la période initiale. Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

- dit que les crédits seront inscrits au chapitre 011, article 611, code fonctionnel 0207, 211, 212, 213, 8231 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 14 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Fatiha BOUAKKAOUI -
Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE -
Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT
- Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Benoît GRANGE procuration à Stéphane MARI
René LOPEZ procuration à Eric MARTIN
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Betty DESPAGNE procuration à Didier SARRAT

Secrétaire de séance : Stéphane MARI

n°d'ordre : DEL2015_389

Objet : Fournitures de cartes accréditatives - Avenant n°1

Monsieur Eric MARTIN, Premier adjoint, présente le rapport suivant :

Lors de sa séance du 12 décembre 2013, le conseil Municipal a autorisé la signature des marchés de fourniture de carburants et de cartes accréditatives de paiement à la Société TOTAL RAFFINAGE MARKETING.

Dans le cadre de la mutualisation des services de la Ville avec Bordeaux Métropole, la station service du Centre Technique Municipal cessera ses fonctions à compter de début janvier 2016. Il convient donc d'augmenter le nombre de cartes accréditatives de 35 à 80 cartes.

Cette réorganisation représente une plus-value au marché de l'entreprise TOTAL RAFFINAGE MARKETING (marché n°13068 C – Lot 3 : achat de carburants – services de péages – lavage par cartes accréditatives)

Montant minimum annuel 30 000,00 € HT (initialement 15 000,00 € HT)

Montant maximum annuel 80 000,00 € HT (initialement 30 000,00 € HT)

La Commission d'Appels d'Offres réunie le 4 décembre 2015 a émis un avis favorable sur ces adaptations.

Il convient donc de passer un avenant avec la société TOTAL RAFFINAGE MARKETING.

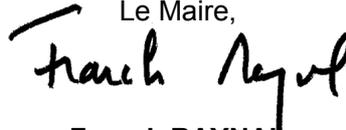
Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 4 décembre 2015,

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marchés n°13068 C avec la société TOTAL RAFFINAGE MARKETING,
- déclare que les crédits seront prélevés au chapitre 011 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 14 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Fatiha BOUAKKAOUI -
Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE -
Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT
- Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Benoît GRANGE procuration à Stéphane MARI
René LOPEZ procuration à Eric MARTIN
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Betty DESPAGNE procuration à Didier SARRAT

Secrétaire de séance : Stéphane MARI

n°d'ordre : DEL2015_390

Objet : Marché de mise en place et d'hébergement d'un environnement numérique de travail (ENT) - avenant

Monsieur Eric MARTIN, Premier adjoint, présente le rapport suivant :

En 2011, la Ville de Bordeaux a invité les communes de la Métropole, en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Gironde (DSDEN33), à participer au déploiement d'un espace numérique de travail (ENT) commun à destination des écoles primaires.

Un groupement de commande a alors été constitué entre les villes de Bassens, Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Le Bouscat, Mérignac, Pessac, Saint Médard en Jalles et Villenave d'Ornon.

En 2012, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par les 9 communes partenaires et la DSDEN33, un appel d'offre a été lancé en vue de mettre en œuvre, d'accompagner le déploiement et d'assurer l'hébergement de cette plateforme ENT.

A l'issue de cette consultation, le groupement de commande a conclu avec les sociétés ATOS WORLDLINE et PIXEL COOKERS un marché à bons de commande sans montant minimum ni maximum pour une durée de trois ans.

Un espace numérique de travail a ainsi pu être mis en place dans les écoles des villes partenaires proposant aux écoliers, dans un environnement adapté, différents outils tel

qu'un cahier de texte, un cahier de liaison, un espace de travail propre, des services de communication (messagerie, blog, forum...) et de réalisation pédagogique (créations de contenus, textes, photo, vidéo...). L'objectif est de favoriser l'ouverture des écoles sur leur environnement et de permettre l'implication des parents.

Ce marché arrive à échéance le 20/12/2015 et, dans le cadre de la mise en place des services mutualisés de Bordeaux Métropole, il est souhaitable de prolonger la durée du marché précité pour une année supplémentaire.

Cette prolongation permettra de maintenir ce service aux enseignants, élèves et parents d'élèves pendant l'année scolaire en cours mais surtout de relancer un nouveau marché métropolitain afin de proposer ce service à l'ensemble des communes de la Métropole.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics

Considérant le projet d'avenant joint à la présente délibération et l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du groupement de commande.

- approuve les termes de l'avenant au marché de mise en place et d'hébergement d'un Environnement Numérique de Travail,
- autorise Monsieur le Maire à le signer.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 14 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Fatiha BOUAKKAOUI -
Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE -
Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT
- Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Benoît GRANGE procuration à Stéphane MARI
René LOPEZ procuration à Eric MARTIN
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Betty DESPAGNE procuration à Didier SARRAT

Secrétaire de séance : Stéphane MARI

n°d'ordre : DEL2015_391

Objet : Organisation de la présence postale sur la commune - Conventions avec La Poste

Madame Sylvie TRAUTMANN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Au cœur de l'évolution des modes de vie de ses clients et de son environnement, la Poste adapte en permanence son réseau en privilégiant la multiplicité des points de contact et en proposant une offre de services et une relation de qualité adaptées aux besoins de ses clients.

Ces modèles de présence postale apportent une nouvelle dynamique de présence postale en milieu urbain, une proximité géographique et un renforcement de l'accessibilité.

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 4 février 1995 « d'orientation pour aménagement et le développement du territoire » modifiée, qui autorise la mise en commun de moyens entre les établissements publics et les collectivités territoriales pour garantir la proximité des services publics sur le territoire, la Poste a souhaité proposer aux communes la gestion d'agences communales offrant les prestations postales courantes.

L'agence postale communale devient l'un des points de contact du réseau de La Poste géré par un bureau centre, au sein d'un territoire offrant toute la gamme des services de La Poste.

Lorsqu'il n'y a pas de services publics à proximité sur un territoire à desservir, la Poste propose un Relais Poste. C'est le cas dans le quartier de Cap de Bos où La Poste et son Partenaire, le tabac « Le Cap de Bos », se sont rencontrés en vue de signer une

convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact « Relais Poste » le 8 octobre 2015.

Sur Pessac, existent actuellement 8 points de contacts, 7 bureaux de poste et l'agence postale communale de Toctoucau dans la mairie annexe.

A compter du 1^{er} février 2016, elle devrait s'articuler comme suit :

- 4 bureaux de poste (Pessac principal, Pessac Saige, Pessac Arago, Pessac Alouette)
- l'agence postale communale du quartier de l'Hôtel de Ville (lieu à déterminer)
- l'agence postale communale de Verthamon (mairie de quartier)
- l'agence postale communale de Toctoucau (existante)
- le Relais Poste de Cap de Bos.

La Poste et la Mairie de Pessac se sont rencontrées à plusieurs reprises depuis juin 2014 pour dimensionner au mieux la présence postale sur l'ensemble de la commune et déterminer les modalités d'organisation des agences postales communales.

Le projet de convention joint établit les principes et les conditions dans lesquelles certains services de La Poste seront proposés en partenariat avec la commune de Pessac, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire,

Vu l'avis du Comité Technique du 14 décembre 2015,

Considérant les diverses rencontres avec les responsables de La Poste relatives à l'évolution du réseau postal sur le territoire de la commune,

Considérant la nécessité de maintenir la présence postale par :

- la transformation de La Poste Hôtel de Ville en deux points de services, une agence postale communale de l'Hôtel de Ville (local à définir) et une à Verthamon,
- le renouvellement de la convention concernant l'agence postale communale de Toctoucau,
- la transformation de La Poste Cap de Bos en un Relais Poste au tabac « Le Cap de Bos »,

- approuve les termes du projet de convention de partenariat pour la gestion des agences postales communales dans les mairies de proximité de Verthamon, de Toctoucau et dans un lieu à définir en centre-ville.

- autorise Monsieur le Maire à les signer.

Le présent rapport est adopté à la majorité.

Contre : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Charles ZAITER, Jean-Louis HAURIE, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 14 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Fatiha BOUAKKAOUI -
Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE -
Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT
- Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Benoît GRANGE procuration à Stéphane MARI
René LOPEZ procuration à Eric MARTIN
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Betty DESPAGNE procuration à Didier SARRAT

Secrétaire de séance : Stéphane MARI

n°d'ordre : DEL2015_392

Objet : Rémunération des agents recenseurs - Tarifs 2016

Madame Stéphanie JUILLARD, Conseillère municipale, présente le rapport suivant :

L'organisation du recensement de la population française prévoit des campagnes annuelles conduisant la Mairie à s'attacher les services d'agents recenseurs.

Le mode de rémunération fixé par la réglementation est basé sur le nombre de documents remplis par les agents.

Le tarif de rémunération pour 2016 sera le suivant:

- 1,30 € pour les feuilles de logement
- 2,00 € pour les bulletins individuels

Ces agents amenés à se déplacer pour accomplir leurs fonctions percevront une indemnité de transport forfaitaire de 16,51 € pour la durée de leur mission et suivront une formation rémunérée de 8h.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2002-276 du 27/02/02 relative à la démocratie de proximité, notamment les articles 156 à 158 D,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

Vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu l'arrêté du 15 octobre 2003 portant création du modèle national de la carte d'agent recenseur,

Vu l'arrêté du 15 février 2004 fixant l'assiette des cotisations de sécurité sociale pour les agents recrutés à titre temporaire en vue des opérations de recensement de la population,

- fixer les montants des rémunérations forfaitaires à 2 € par bulletin individuel et à 1,30 € par feuille de logement.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 14 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Fatiha BOUAKKAOUI -
Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE -
Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT
- Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Benoît GRANGE procuration à Stéphane MARI
René LOPEZ procuration à Eric MARTIN
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Betty DESPAGNE procuration à Didier SARRAT

Secrétaire de séance : Stéphane MARI

n°d'ordre : DEL2015_393

**Objet : Ouvertures dominicales des commerces sur l'agglomération bordelaise -
année 2016**

Monsieur Benoît RAUTUREAU, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

La Loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques n°2015-990 du 6 août 2015, introduit de nouvelles mesures visant à répondre aux enjeux de développement économique dont l'une est destinée à faciliter l'ouverture dominicale des commerces.

Le nombre possible d'ouverture de dimanches est ainsi porté à douze à partir du 1^{er} janvier 2016, au lieu de cinq antérieurement.

L'article L3132-26 du Code de Travail, précise que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé certains dimanches par décision du maire prise après avis du conseil municipal.

La liste des dimanches concernés est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, l'arrêté du Maire est pris après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre, et après avis des organisations d'employeurs et de salariés intéressés.

Une réunion de concertation avec les représentants des villes de la métropole bordelaise et des représentants du commerce a été organisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie le 30 octobre 2015 afin d'harmoniser les dimanches d'ouverture pour 2016 sur l'agglomération bordelaise.

En conséquence, pour les commerces de détail, autres que l'automobile, il est proposé pour l'année 2016 huit ouvertures dominicales :

- dimanche 10 janvier 2016
- dimanche 26 juin 2016
- dimanche 4 septembre 2016
- dimanche 11 septembre 2016
- dimanche 27 novembre 2016
- dimanches 4, 11 et 18 décembre 2016

En ce qui concerne l'automobile, les dimanches proposés pour l'ouverture des commerces sont les suivants :

- dimanche 17 janvier 2016
- dimanche 13 mars 2016
- dimanche 10 avril 2016
- dimanche 12 juin 2016
- dimanche 18 septembre 2016
- dimanche 16 octobre 2016
- dimanche 13 novembre 2016

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,
Vu les articles L.3132-26 et R.3132-21 du Code de Travail,
Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Considérant que le nombre de dimanches au cours desquels le congé dominical est supprimé excède cinq,
Considérant qu'il y a lieu de solliciter l'avis du Conseil Municipal,

- émet un avis favorable à l'ouverture dominicale en 2016 pour les dates suivantes et sous réserve de l'avis conforme de l'organe de Bordeaux Métropole :

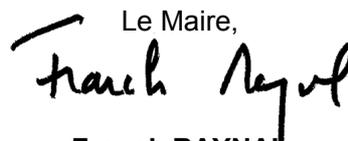
- les dimanches 10 janvier, 26 juin, 4 et 11 septembre, 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre 2016 pour le commerce de détail,
- les dimanches 17 janvier, 13 mars, 10 avril, 12 juin, 18 septembre, 16 octobre et 13 novembre 2016 pour le commerce automobile,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches requises.

Le présent rapport est adopté à la majorité.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Charles ZAITER, Jean-Louis HAURIE, Dominique DUMONT, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Contre : Didier SARRAT, Laure CURVALE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 14 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Fatiha BOUAKKAOUI -
Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE -
Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT
- Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Benoît GRANGE procuration à Stéphane MARI
René LOPEZ procuration à Eric MARTIN
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Betty DESPAGNE procuration à Didier SARRAT

Secrétaire de séance : Stéphane MARI

n°d'ordre : DEL2015_394

Objet : Délégation de Service Public de la Restauration Collective - Avenant n°1 au contrat - Mise à jour de la tarification des repas livrés dans les restaurants administratifs

Monsieur Emmanuel MAGES, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Le contrat de Délégation de Service Public de la Restauration Collective posait, parmi ses objectifs, le principe d'une modulation des formules-repas proposées dans les restaurants administratifs de la Ville (art. B.1.3.2).

Après concertation avec les représentants des usagers, la Ville a acté, par délibération du 6 juillet 2015, la création d'un dispositif de trois formules-repas :

- Formule complète, correspondant au menu traditionnel :
entrée, plat du jour, laitage, dessert
- Formule « 2 plats »
- Formule « Plat du jour »

La tarification des prestations délivrées par le délégataire, la société ANSAMBLE, doit en conséquence intégrer les deux nouvelles formules.

La grille tarifaire des prestations facturées à la Ville par la société ANSAMBLE, pour la partie concernant les restaurants administratifs, est fixée comme suit, avec effet au 1^{er} septembre 2015 :

Repas restaurants administratifs :

- Formule complète repas adulte 4,368 € HT
- Formule « 2 plats » 4,018 € HT
- Formule « Plat du jour » 3,768 € HT

Ces tarifs pourront être affectés par les évolutions prévues dans le cadre du contrat de DSP : révision de prix annuelle et tarification « Seuil 2 » au-delà de 750 000 repas annuels.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

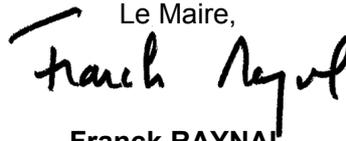
Considérant le principe d'une modulation des formules repas proposées dans les restaurants administratifs de la Ville,

- approuve l'avenant n°1 au Contrat DSP de Restauration Collective,
- autorise Monsieur le Maire à le signer.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 14 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Fatiha BOUAKKAOUI -
Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE -
Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT
- Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Benoît GRANGE procuration à Stéphane MARI
René LOPEZ procuration à Eric MARTIN
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Betty DESPAGNE procuration à Didier SARRAT

Secrétaire de séance : Stéphane MARI

n°d'ordre : DEL2015_395

**Objet : Réalisation du Bilan Carbone « Patrimoine et Compétences » de Pessac –
Demande de subvention à Bordeaux Métropole**

Monsieur Jérémie LANDREAU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, rend obligatoire pour les collectivités de plus de 50 000 habitants l'établissement d'un bilan d'émissions de gaz à effet de serre.

La Ville de Pessac a décidé d'aller plus loin en réalisant un Bilan Carbone® "Patrimoine et Compétences" prenant en compte le périmètre global de son activité. Ce bilan permet de connaître les émissions de CO2 liées à l'activité de la collectivité et, ainsi, de fixer des priorités d'actions.

Un premier bilan a été réalisé en 2012. Il est aujourd'hui en cours d'actualisation, grâce à l'appui d'un prestataire extérieur, le bureau d'études ECIC, pour un coût prévisionnel prévu au budget 2015 de la Ville de 11 900 € H.T. soit 14 280 € T.T.C.

En concertation avec les élus et services, le Bilan Carbone® permettra de dégager une stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre, en se focalisant sur les trois postes les plus émetteurs, à savoir :

- les intrants, notamment les repas de la restauration scolaire et collective,
- l'énergie du patrimoine,

- les déplacements.

Bordeaux Métropole, dans le cadre du contrat de co-développement (CODEV) 2015/2017 pour l'animation de projets communaux liés au développement durable, a prévu d'apporter son soutien financier à cette opération sous la forme d'une subvention de 10 000 €.

Le Conseil Municipal :

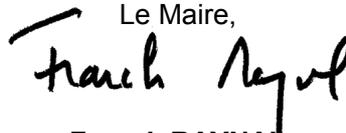
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- approuve la réalisation du Bilan Carbone® "Patrimoine et Compétences",
- approuve le plan de financement prévisionnel annexé.
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Bordeaux Métropole et à signer les documents s'y rapportant.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 14 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Fatiha BOUAKKAOUI -
Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE -
Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT
- Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Benoît GRANGE procuration à Stéphane MARI
René LOPEZ procuration à Eric MARTIN
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Betty DESPAGNE procuration à Didier SARRAT

Secrétaire de séance : Stéphane MARI

n°d'ordre : DEL2015_396

Objet : Centre administratif Georges Pompidou - Avenant n°1 au bail administratif entre la Commune et la Trésorerie Principale de Pessac

Monsieur Gilles CAPOT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

La Commune donne à bail à l'État pour le compte de la Trésorerie Principale de Pessac des locaux d'une superficie d'environ 522 m² situés au 1^{er} étage du Centre administratif Georges Pompidou.

Le bail administratif conclu pour une durée de 9 ans à compter du 24/09/2012 prévoit une révision triennale du loyer sur la variation de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE.

Par ce nouvel avenant, le loyer annuel de 56 281,00 € est réévalué à 56 803,08 € à compter du 24/09/2015.

Les autres clauses du bail administratif demeurent inchangées.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 16/12/2015

Reçu en préfecture le 16/12/2015

Affiché le

SLO

ID : 033-213303183-20151216-DEL2015_396-DE

- approuve les termes de l'avenant n°1 au bail administratif conclu avec la Trésorerie principale de Pessac,
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 14 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Fatiha BOUAKKAOUI -
Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE -
Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT
- Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Benoît GRANGE procuration à Stéphane MARI
René LOPEZ procuration à Eric MARTIN
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Betty DESPAGNE procuration à Didier SARRAT

Secrétaire de séance : Stéphane MARI

n°d'ordre : DEL2015_397

Objet : Tennis de Razon - Renouvellement de la convention de mise à disposition des équipements avec le SPUC Omnisports et le SPUC Tennis

Monsieur Jean-Luc BOSC, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique de soutien du mouvement sportif associatif et du développement de la pratique sportive, la Commune a souhaité confier la gestion et l'animation du tennis à la section Tennis du SPUC sur les équipements sportifs de Razon.

La convention de mise à disposition relative à l'équipement de Razon étant arrivée à échéance, il y a lieu de procéder à son renouvellement.

Elle est conclue pour une durée de trois années consécutives à compter du 01/10/2015.

Elle est consentie à titre gratuit, la Commune prenant à sa charge les frais liés à la consommation de fluides. En contrepartie, le SPUC assurera l'entretien courant des équipements, le nettoyage, les frais de téléphone et le gardiennage.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 16/12/2015

Reçu en préfecture le 16/12/2015

Affiché le

SLOW

ID : 032-213303183-20151216-DEL2015_397-DE

- autorise le renouvellement de la convention de mise à disposition de l'équipement dit « Tennis de Razon » au SPUC Omnisports et à sa section tennis,
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 14 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Fatiha BOUAKKAOUI -
Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE -
Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT
- Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Benoît GRANGE procuration à Stéphane MARI
René LOPEZ procuration à Eric MARTIN
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Betty DESPAGNE procuration à Didier SARRAT

Secrétaire de séance : Stéphane MARI

n°d'ordre : DEL2015_398

Objet : Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse

Monsieur Emmanuel MAGES, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Depuis la signature du 1^{er} Contrat Enfance en 1990, puis du Contrat Temps Libre Jeunes, la Ville de Pessac et la CAF se sont engagées dans un politique de développement et de soutien aux structures en charge de l'accueil des enfants et des jeunes.

En 2007, le Contrat Enfance Jeunesse a remplacé les deux contrats précédents, par la mise en place d'un contrat unique sur une durée de 4 ans.

Ce contrat d'objectif permet de soutenir les structures municipales ou associatives (crèches, jardins d'enfants, ALSH, accueils périscolaires, ...) dans leurs offres d'accueils, mais également les fonctions de pilotage identifiées dans le contrat.

Ainsi durant la période 2015-2018, ce cadre contractuel permet le co-financement annuel de plus de 320 places d'accueil de jeunes enfants en structures collectives et familiales (soit plus de 650 000 heures d'accueil) ; plus de 3 500 heures d'ouverture des Relais d'Assistantes Maternelles ; plus de 300 000 heures d'accueils de loisirs sur le temps extra-scolaires, plus de 2 000 journées de séjours vacances et plus de 400 000 heures d'accueils périscolaires.

Par ailleurs la fonction de pilotage permet le financement de ~~6,5 ETP~~ au titre de la coordination, 31 formations BAFA/BAFD pour les jeunes du territoire et un diagnostic sur l'offre éducative territoriale.

L'ensemble des structures soutenues précédemment continuent d'être accompagnées dans leurs volumes d'activités inchangés.

Ce nouveau contrat maintient et renforce l'action de la Ville et du CCAS en matière d'accueil, notamment par un soutien à l'association Optimomes Loisirs dans son offre ALSH du mercredi et aux activités des RAM pour développer l'accompagnement individuel et collectif des familles et assistantes maternelles.

Dans un contexte de restriction des finances publiques, ce contrat illustre la volonté de la ville et de la CAF de maintenir leurs priorités à destination des modes d'accueils des enfants, des jeunes et de leurs familles.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance-Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales,
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des conventions propres à chaque structure d'accueil inscrite dans ce contrat.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 14 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Fatiha BOUAKKAOUI -
Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE -
Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT
- Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Benoît GRANGE procuration à Stéphane MARI
René LOPEZ procuration à Eric MARTIN
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Betty DESPAGNE procuration à Didier SARRAT

Secrétaire de séance : Stéphane MARI

n°d'ordre : DEL2015_399

Objet : Convention d'objectif avec l'association Optimomes Loisirs

Monsieur Emmanuel MAGES, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique Enfance Jeunesse, la ville de Pessac soutient les acteurs associatifs dans leurs offres d'accueils à destination des enfants, des jeunes et des familles.

Ces soutiens s'inscrivent dans le cadre du contrat d'objectif et de cofinancement entre la Caisse d'Allocation Familiale et la Ville sur le développement des accueils de loisirs du territoire.

Ainsi depuis 2014, la Ville et la CAF ont inscrit le soutien de l'offre proposée par l'association Optimomes Loisirs dans le cadre du CEJ.

En effet, l'évolution du temps scolaire à la rentrée 2014/2015 a entraîné une évolution de l'offre municipale en matière d'accueil de loisirs, qui s'est recentrée sur une offre à la demi-journée.

Un besoin d'accueil de loisirs s'est formalisé sur la journée du mercredi, en matinée, pour les enfants et les familles qui souhaitent bénéficier d'une offre à la journée.

L'association Optimomes Loisirs a ainsi développé son offre ALSH en complément de l'offre municipale en proposant 32 places en maternelle et 36 places en élémentaire.

Comme tous les ALSH soutenus par la CAF, cette offre du mercredi pratique une tarification progressive, en fonction des capacités contributives des familles.

Initiée et expérimentée à la rentrée scolaire 2014, cette structure rencontre une augmentation régulière de sa fréquentation, qui assure la continuité de cette action dans le temps et permet de l'ancrer sur le CEJ 2015/2018.

Le Conseil Municipal :

- approuve les termes de la convention d'objectif avec l'association Optimomes Loisirs,
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Charles ZAITER, Jean-Louis HAURIE, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 14 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Fatiha BOUAKKAOUI -
Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE -
Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT
- Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Benoît GRANGE procuration à Stéphane MARI
René LOPEZ procuration à Eric MARTIN
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Betty DESPAGNE procuration à Didier SARRAT

Secrétaire de séance : Stéphane MARI

n°d'ordre : DEL2015_400

Objet : Délégation de gestion de service public du Centre Équestre de Pessac

Monsieur Guy BENEYTOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

La ville de Pessac possède un Centre Équestre. L'équipement propose une offre assez complète en matière de pratiques équestres avec des écuries pour chevaux et poneys, des carrières d'entraînement, un manège couvert, différentes zones de paddocks... permettant ainsi de répondre aux attentes des sportifs, des scolaires et du grand public. Il est pourtant un des plus gros centres régionaux que ce soit en termes de nombre d'équidés accueillis, de superficie, ou encore de nombre d'adhérents.

Depuis 2000 la gestion de cet équipement a été confiée, par délégation de service public, à l'Association Sportive et Culturelle Beaudésert. Il s'agit plus précisément d'un contrat d'une durée initiale de 6 ans, prorogée d'un an, dont le renouvellement, effectué en 2009, s'achève en août 2016.

Afin d'améliorer la qualité de cet équipement en termes de service rendu, de performances techniques et économiques, la Ville souhaite confier à un délégataire spécialisé les travaux de rénovations et de développement nécessaires.

L'objectif est de donner un nouvel élan à cet établissement, qui représente une offre de loisirs de pleine nature de qualité, de façon à ce que cet équipement structurant trouve sa

place au même titre que le Golf International de Pessac, le Zoo de Pessac ou encore que le Bois de Bourgaillh.

Compte tenu des travaux à engager et de la dynamique de développement et de gestion recherchée, il est envisagé de confier à un opérateur extérieur, pour une durée de 10 ans maximum, sous forme d'un contrat d'affermage, la charge de rénovation et de développement du Centre Équestre.

En application des dispositions législatives et réglementaires, la Commission consultative des services publics locaux et le Comité technique ont été consultés respectivement les 23 novembre 2015 et 14 décembre 2015.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1411-4,
Vu les avis du Comité technique et de la Commission Consultative des Services Publics,
Vu le rapport de présentation joint,

- approuve et adopte le principe de Délégation de service public en vue de la réalisation des travaux de modernisation et de la gestion du service public du Centre équestre de Pessac pour une durée maximum de 10 ans,
- approuve le rapport de présentation joint en annexe, précisant le contenu de la Délégation de service public et les objectifs poursuivis,
- autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de consultation et à accomplir toutes les actions préparatoires à la passation du contrat de DSP et à entreprendre avec un ou des candidats ayant émis une offre, la négociation des conditions de gestion du service pour présenter au Conseil Municipal celle des offres remplissant le mieux les conditions de la présente consultation.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Charles ZAÏTER, Jean-Louis HAURIE, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 14 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Fatiha BOUAKKAOUI -
Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE -
Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT
- Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Benoît GRANGE procuration à Stéphane MARI
René LOPEZ procuration à Eric MARTIN
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Betty DESPAGNE procuration à Didier SARRAT

Secrétaire de séance : Stéphane MARI

n°d'ordre : DEL2015_401

Objet : Convention de partenariat entre la ville de Pessac et la CSGTP relative au financement de ses activités

Monsieur Guy BENEYTOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

La convention de partenariat entre la ville de Pessac et la Communauté sportive et gymnique travailliste de Pessac (CSGTP) relative au financement de ses activités a été prorogée pour une durée d'un an à compter du 8 juillet 2014, par délibération. Celle-ci étant arrivée à échéance en juillet 2015, il convient de la renouveler.

La Ville de Pessac apporte un financement à la CSGTP à plusieurs titres :

- le financement de ses activités sportives selon les critères arrêtés en accord avec le mouvement sportif,
- le financement d'actions d'animation et d'insertion dans le cadre spécifique de la politique de la ville.

L'ensemble de ces subventions est supérieur à 23 000 €, il y a donc lieu, conformément aux dispositions du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 de signer une convention avec cette association.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001,

Considérant la volonté municipale de poursuivre la politique de soutien aux associations sportives,

- approuve la convention de partenariat entre la ville de Pessac et la Communauté Sportive et Gymnique Travailleuse de Pessac (CSGTP) relative au financement de ses activités, pour une durée de 5 ans avec une possibilité de prorogation d'un an,
- autorise Monsieur le Maire à la signer,
- déclare que les crédits seront prélevés au chapitre 65 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 14 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Fatiha BOUAKKAOUI -
Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE -
Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT
- Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Benoît GRANGE procuration à Stéphane MARI
René LOPEZ procuration à Eric MARTIN
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Betty DESPAGNE procuration à Didier SARRAT

Secrétaire de séance : Stéphane MARI

n°d'ordre : DEL2015_402

Objet : Convention annuelle d'objectifs entre la Ville de Pessac et l'Espace Musical de Pessac – Année 2016

Madame Isabelle DULAURENS, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de son action en faveur du développement culturel, la Ville affirme sa volonté de contribuer à une politique cohérente en faveur de l'accès à la musique sur son territoire.

Depuis mai 2011, afin de répondre à cet objectif, un travail a été engagé avec l'Espace Musical de Pessac. Cette association loi 1901, créée en 1987, a également bénéficié d'un accompagnement individuel dans le cadre du dispositif local d'accompagnement aux associations.

Les principaux objectifs de l'association sont de promouvoir et d'assurer l'enseignement de la musique et sa pratique sous toutes ses formes, mais aussi de favoriser le développement du goût et de la découverte de diverses pratiques musicales par différentes démarches pédagogiques.

Par délibération n°DEL2015-028 du Conseil Municipal du 9 février 2015, cette collaboration a donné lieu à la signature d'une convention annuelle d'objectifs fixant les modalités de partenariat entre la Ville et l'Espace Musical de Pessac pour l'année 2015.

Le projet conduit par l'association au cours de l'année scolaire 2014/2015 a concerné 480 élèves.

Afin de poursuivre le travail engagé et de garantir l'accès à la musique au plus grand nombre dans le respect des missions de chacun et au profit d'un projet partagé, il est nécessaire de définir les modalités de partenariat pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de formaliser cette action par la signature d'une nouvelle convention annuelle d'objectifs avec l'Espace Musical de Pessac portant sur l'année 2016 et précisant la nature des actions soutenues par la Ville de Pessac à l'association, soit :

- en section fonctionnement : un soutien au fonctionnement général de l'association, une aide portant sur la mise en place d'un jury d'examen, un soutien accordé pour la mise en place de tarifs spécifiques en direction de publics ciblés déterminés en fonction du quotient familial,

- en section d'investissement : un soutien destiné à l'achat d'instruments de musique et/ou de matériel pédagogique,

- abroge la convention annuelle d'objectif signée avec l'Espace Musical de Pessac faisant l'objet de la délibération n°DEL2015-028 du conseil municipal du 9 février 2015,

- approuve les termes de la convention d'objectifs avec ladite association portant sur l'année 2016,

- autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant en particulier ceux précisant les montants des subventions allouées à l'association par la Ville durant l'exercice 2016 qui auront préalablement été approuvés par le conseil municipal et fait l'objet de délibération,

- dit que les crédits relatifs à cette opération seront inscrits du budget de la Ville.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 14 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Fatiha BOUAKKAOUI -
Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE -
Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT
- Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Benoît GRANGE procuration à Stéphane MARI
René LOPEZ procuration à Eric MARTIN
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Betty DESPAGNE procuration à Didier SARRAT

Secrétaire de séance : Stéphane MARI

n°d'ordre : DEL2015_403

Objet : Convention annuelle d'objectifs entre la Ville de Pessac et l'École de Musique de Verthamon Haut Brion – Année 2016

Madame Isabelle DULAURENS, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de son action en faveur du développement culturel, la Ville affirme sa volonté de contribuer à une politique cohérente en faveur de l'accès à la musique sur son territoire.

Depuis mai 2011, afin de répondre à cet objectif, un travail a été engagé avec l'École de Musique de Verthamon-Haut Brion. Cette association loi 1901, créée en 1983, a également bénéficié d'un accompagnement individuel dans le cadre du dispositif local d'accompagnement aux associations.

L'objectif principal de l'association est de favoriser l'accès à la formation et à la pratique musicale.

Par délibération n°DEL2015-029 du Conseil Municipal du 9 février 2015, cette collaboration a donné lieu à la signature d'une convention annuelle d'objectifs fixant les modalités de partenariat entre la Ville et l'École de Musique de Verthamon-Haut Brion pour l'année 2015.

Le projet conduit par l'association au cours de l'année scolaire 2014/2015 a concerné 388 élèves.

Aujourd'hui, afin de poursuivre le travail engagé et de garantir l'accès à la musique au plus grand nombre dans le respect des missions de chacun et au profit d'un projet partagé, il est nécessaire de définir les modalités de partenariat pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de formaliser cette action par la signature d'une nouvelle convention annuelle d'objectifs avec l'École de Musique de Verthamon-Haut Brion portant sur l'année 2016 et précisant la nature des actions soutenues par la Ville de Pessac à l'association, soit :

- en section fonctionnement : un soutien au fonctionnement général de l'association, une aide portant sur la mise en place d'un jury d'examen, un soutien accordé pour la mise en place de tarifs spécifiques en direction de publics ciblés déterminés en fonction du quotient familial, une aide consacrée au projet spécifique de l'orchestre symphonique de Pessac,
- en section d'investissement : un soutien destiné à l'achat d'instruments de musique et/ou de matériel pédagogique,

- abroge la convention annuelle d'objectif signée avec l'École de Musique de Verthamon-Haut Brion faisant l'objet de la délibération n°DEL2015-029 du Conseil Municipal du 9 février 2015,

- approuve les termes de la convention d'objectifs avec ladite association portant sur l'année 2016,

- autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant en particulier ceux précisant les montants des subventions allouées à l'association par la Ville durant l'exercice 2016 qui auront préalablement été approuvées par le conseil municipal et fait l'objet de délibération,

- dit que les crédits relatifs à cette opération seront inscrits du budget de la Ville.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 14 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Fatiha BOUAKKAOUI -
Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE -
Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT
- Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Benoît GRANGE procuration à Stéphane MARI
René LOPEZ procuration à Eric MARTIN
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Betty DESPAGNE procuration à Didier SARRAT

Secrétaire de séance : Stéphane MARI

n°d'ordre : DEL2015_404

Objet : Conventions-cadres d'objectifs entre la Ville de Pessac et les associations des Centres Sociaux

Monsieur Naji YAHMDI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Les objectifs et moyens définis entre la Ville et les Centres Sociaux de Pessac font l'objet d'une contractualisation depuis 2007. La dernière contractualisation couvrait la période 2012/2015 (délibération n° 2011-558 du 15 décembre 2011). Parallèlement la mise à disposition des locaux fait l'objet de conventions dédiées, adoptées par décisions.

Le nouveau cadre d'intervention proposé s'appuie sur le travail d'évaluation des conventions précédentes (2012/2015), sur l'évaluation du Contrat Enfance Jeunesse et sur les enjeux et objectifs validés dans la Convention territoriale du Contrat de Ville métropolitain (2015/2020) et dans le Contrat Enfance Jeunesse 2015/2018.

Les présentes conventions ont pour ambition de :

- détailler les objectifs et attentes prioritaires que la Ville souhaite voir porter par les Centres sociaux ;
- préciser les engagements réciproques des différentes parties ;
- définir les modalités d'évaluation, de suivi et de gouvernance ;
- rappeler les obligations réglementaires et administratives ;
- préciser les moyens alloués par la Ville à chaque Centre social.

Concernant le premier point, la Ville a défini les objectifs prioritaires suivants :

- répondre aux problématiques de pauvreté et de précarité ;
- concourir à la réussite éducative de tous les enfants et les jeunes ;
- répondre au défi quotidien du vivre ensemble ;
- améliorer la communication et l'image du centre social ;
- développer la mutualisation inter-centres.

Chaque objectif prioritaire se décline en objectifs opérationnels. Ces objectifs communs aux trois centres ont été complétés par des attentes spécifiques pour chacun.

Ces objectifs ont été définis en cohérence avec ceux de la Caisse d'Allocations Familiales et des centres, dans le cadre des contrats d'agrément.

Ces conventions sont conclues pour une durée de cinq ans, de 2016 à 2020, dans un souci de cohérence avec la durée du Contrat de Ville et de notre Convention territoriale, qui définissent notre cadre d'intervention sur les quartiers Politique de la Ville. Une évaluation à mi-parcours (2018) est prévue et permettra d'ajuster, si nécessaire, les objectifs et/ou les moyens alloués.

Le Conseil Municipal :

- approuve les conventions-cadres d'objectifs définies pour la période 2016/2020 entre chaque association portant le label centre social (Alouette Animation, La Châtaigneraie, Espace Social et d'Animation Alain Coudert) et la Ville ;
- autorise Monsieur le Maire à les signer ainsi que tous les documents y afférant.
- déclare que les crédits seront prélevés au chapitre 65 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Charles ZAITER, Jean-Louis HAURIE, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Ne prend(nnent) pas part au vote : Sylvie TRAUTMANN, Jérémie LANDREAU, Naji YAHMDI, Benoît GRANGE, Fatiha BOUAKKAoui, Gladys THIEBAULT, Benoît RAUTUREAU, Stéphanie JUILLARD

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL